

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION

DOCUMENTS OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 12 mai 1919.

AUX COMMISSAIRES ET AUX SYNDICS

DES ÉCOLES CATHOLIQUES

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

MESSIEURS,

Au cours de la dernière session de la Législature, plusieurs amendements importants ont été faits à la loi de l'Instruction publique. Le texte entier de ces amendements sera publié dans l'*Enseignement primaire* de juin prochain : je vous y réfère. Mais il est de mon devoir de vous signaler dès maintenant les principaux amendements :

Amendements à la loi de l'Instruction publique

1o L'article 2702 des Statuts refondus, même article du *Code scolaire*, est amendé, en donnant à l'inspecteur d'écoles le droit de convoquer les commissaires ou les syndics d'écoles en session.

2o L'article 2718 est amendé en remplaçant le mot "mai" par le mot "juin" ; c'est-à-dire que les commissaires ou les syndics pourront désormais notifier les instituteurs ou les institutrices qu'ils ont décidé de renvoyer, par résolution adoptée à une session régulière, avant le premier juin, et non avant le premier mai, comme le voulait la loi avant l'amendement ci-dessus indiqué.

3o L'article 2768 est amendé en remplaçant les mots "septembre et le premier jour d'octobre" par les mots "janvier et le premier jour de février". Ainsi, à l'avenir, le secrétaire-trésorier devra faire le recensement annuel des enfants d'âge scolaire entre le premier jour de janvier et le premier jour de février.

4o Le paragraphe suivant a été ajouté à l'article 2768 :

"A défaut par le secrétaire-trésorier de faire tel recensement à la date susdite, le surintendant doit le faire préparer aux frais de la municipalité scolaire."

J'attire votre sérieuse attention sur ce nouveau paragraphe, MM. les commissaires et syndics, et j'espère qu'aucune municipalité ne me mettra dans l'obligation de faire faire moi-même le recensement à ses frais et dépens.

5o Je signale aussi à ceux que cela concerne l'article suivant inséré après l'article 2768 :

"2768a. Nonobstant les dispositions de l'article 2768, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner qu'il soit fait un recensement des enfants d'une ou plusieurs municipalités scolaires comprises en tout ou en partie dans les limites d'une cité ou ville, aux conditions, à l'époque et aux endroits qu'il jugera convenables."

60 Voici un autre ajouté très important à l'article 2931 :

" 6. Qu'un rapport de statistiques conforme à une formule approuvée par le surintendant de l'instruction publique, lequel rapport devra être attesté sous serment, et signé par la majorité des commissaires ou des syndics, selon le cas, et par le secrétaire-trésorier, a été transmis à l'inspecteur d'écoles avant le quinzième jour de juillet de chaque année. A défaut de transmettre le dit rapport à l'inspecteur, celui-ci pourra se rendre au bureau du secrétaire-trésorier, pendant le mois d'août suivant, pour recueillir les statistiques scolaires ; et les frais encourus de ce fait par l'inspecteur seront remboursables par la corporation scolaire en défaut."

Aux municipalités avoisinant le territoire sous la juridiction de la Commission des écoles catholiques de Montréal

Les municipalités scolaires catholiques et les syndics d'écoles avoisinant le territoire de la commission scolaire catholique de Montréal devront, à l'avenir, tenir compte des amendements qui ont été faits à la loi Georges V, chapitre 28, en particulier au paragraphe suivant :

" 20 Les municipalités scolaires catholiques et les syndics d'écoles catholiques avoisinant le territoire sous la juridiction de cette commission (la commission scolaire catholique de Montréal) sont tenus de soumettre au bureau central de cette commission, pour son approbation, toutes acquisitions projetées d'emplacements d'écoles et tous plans et devis des écoles qu'ils se proposent de construire."

Statistiques scolaires

Dans plusieurs de mes circulaires antérieures, comme mon prédécesseur immédiat, du reste, j'ai attiré votre attention sur l'importance des statistiques scolaires. Vous constatez, MM. les commissaires et les syndics, par les amendements ci-dessus signalés, quelle importance le Gouvernement attache aux statistiques scolaires bien faites. C'est à vous, Messieurs, de voir à ce que le secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire s'acquitte avec soin et intelligence du recensement annuel des enfants d'âge scolaire et de la préparation du rapport que les commissaires d'écoles et les syndics sont tenus de me faire chaque année, avant le quinze de juillet. De nouvelles formules de rapport vous seront adressées ; voyez à ce que le secrétaire-trésorier les remplisse avec le plus grand soin. Je vous rappelle de nouveau que le secrétaire-trésorier doit, dans son recensement, faire la distinction entre les enfants de sept à quatorze ans, et ceux de cinq à sept ans, de quatorze à seize ans et de seize à dix-huit ans révolus, et indiquer le nombre de ceux qui, dans chacune de ces catégories, assistent à l'école (voir l'article 2768 amendé du *Code scolaire*).

Voici comment il faut interpréter les différentes catégories d'âge scolaire : *Les enfants de 5 à 7 ans, ce sont les enfants qui entrent dans leur 6ième année jusqu'à la 7ième année révolue ; les enfants de 7 à 14 ans, ce sont les enfants qui entrent dans leur 8ième année jusqu'à la 14ième année révolue, les enfants de 14 à 16 ans, ce sont les enfants qui entrent dans leur 15ième année jusqu'à la 16ième révolue, les enfants de 17 à 18 ans, ce sont les enfants qui entrent dans leur 17ième année jusqu'à la 18ième année révolue.*

Engagements et traitements des instituteurs et des institutrices

Mon département vous a souvent rappelé combien il importe, dans l'intérêt du progrès scolaire, de changer le moins souvent possible les titulaires des écoles. Je vous ai souvent signalé les inconvénients de ces changements annuels, changements qui ont lieu trop souvent pour des raisons futiles ou par un faux esprit d'économie.

Faites-vous donc un devoir de conserver en place les *bons maîtres* et les *bonnes maîtresses* d'écoles que vous avez l'avantage d'avoir dans vos municipalités. A cette fin, accordez-

leur un traitement généreux, d'accord avec les nécessités de la vie et l'importance de leurs fonctions. Il est vraiment pénible de constater que dans certaines municipalités on s'attarde encore à ne payer que \$150. ou \$175. par année à des institutrices diplômées. Au nom des intérêts les plus chers de notre province, je vous prie de rompre avec la routine sur ce point et d'élever les traitements en proportion de l'élévation du coût de la vie et en proportion aussi de l'importance du rôle qu'un *bon maître* et une *bonne maîtresse d'écoles* sont appelés à jouer dans la municipalité. La loi exige que les traitements soient payés chaque mois aux instituteurs et aux institutrices.

Visite des classes

Le nombre des commissions scolaires qui se conforment à la loi en visitant leurs écoles deux fois chaque année, augmente sensiblement, et je dois vous en féliciter. Mais il y a encore trop de commissions scolaires qui se contentent d'une seule visite. La visite des commissaires bien faite, faite avec bienveillance, encouragement et les maîtres et les élèves : c'est un stimulant précieux qui produit toujours les plus heureux résultats. En remplissant vos devoirs sur ce point, MM. les commissaires et syndics, non seulement vous vous conformez à la loi, mais vous remplissez aussi une tâche patriotique.

Actes d'engagement — Institutrices non diplômées

L'article 2715 du *Code scolaire* dit qu'une copie des actes d'engagement des instituteurs et des institutrices doit être transmise au Surintendant dans les quinze jours qui suivent la passation de l'engagement. La plupart des commissions scolaires se conforment à cette prescription de la loi; néanmoins, plusieurs retardent de s'acquitter de ce devoir et un certain nombre de commissions scolaires ne le remplissent pas du tout. Aucune commission scolaire ne doit se soustraire à cette obligation, car les copies d'actes d'engagement constituent des dossiers auxquels mon département doit souvent avoir recours.

Le nombre des institutrices non diplômées diminue sensiblement chaque année, et j'en félicite bien sincèrement les commissaires et les syndics d'écoles qui comprennent de mieux en mieux combien il importe de ne confier les classes qu'à des personnes qualifiées. J'espère que les commissions scolaires continueront dans cette voie et que, dans un temps très rapproché, elles ne seront plus dans la nécessité d'engager des institutrices non diplômées.

Néanmoins, les commissions scolaires qui seront encore obligées d'avoir recours à des personnes non diplômées, devront se conformer *absolument* aux articles 25 et 26 des *Règlements refondués* du Comité catholique. Et l'autorisation prescrite par ces articles doit être demandée au Surintendant avant le jour de l'engagement et non plusieurs semaines après.

Balayage, chauffage et lavage des classes

L'article 69 des *Règlements du Comité catholique* dit : "Les commissaires et les syndics d'écoles devront prendre des arrangements pour faire balayer les classes tous les jours, faire laver les planchers de l'école au moins une fois tous les mois et, pendant la saison froide, faire allumer le feu au moins une heure avant le temps fixé pour l'ouverture de l'école; mais les instituteurs ou institutrices ne pourront jamais être obligés de faire ces travaux, à moins d'une entente, à cet effet, avec leur commission scolaire."

C'est donc aux commissaires ou aux syndics d'écoles qu'incombe la tâche de l'entretien et du chauffage des classes. Ce serait mal comprendre son devoir, pour une commission scolaire, que d'imposer aux instituteurs ou aux institutrices la corvée de balayer, laver ou chauffer les classes.

Dans l'intérêt de la santé des enfants et des maîtres, les commissaires d'écoles sauraient attacher trop d'importance au service hygiénique de l'école.

“ L'Enseignement Primaire ”

Le nombre des commissions scolaires qui font reliaer l'*Enseignement primaire* adressé aux écoles sous contrôle, augmente chaque année. Sur ce point il ne devrait pas y avoir d'abstention, car cette revue pédagogique forme chaque année un volume considérable qui, relié, enrichit la bibliothèque de l'école et met à la disposition des maîtres et des maîtresses une source précieuse de renseignements pédagogiques et méthodologiques. Je prie donc le secrétaire-trésorier de voir à ce que l'*Enseignement primaire* des écoles sous contrôle soit relié au cours du mois de juillet, chaque année.

Elections au scrutin secret

Dans certaines municipalités, les élections des commissaires et des syndics d'écoles doivent se faire au scrutin secret, voici dans quels cas :

Article 2668a. Toute municipalité scolaire dont le territoire est situé, en tout ou en partie, dans les limites d'une municipalité où, pour les fins municipales l'élection du maire ou des conseillers est faite au scrutin secret, doit faire l'élection de ses commissaires ou de ses syndics au scrutin secret.

Il est important que le secrétaire-trésorier étudie attentivement les articles 2668a et suivants, 5414a à 5424, et 5426 à 5546 des S. R. Q., 1919, qui s'appliquent aux élections faites au scrutin secret.

Le secrétaire-trésorier doit agir comme officier-rapporteur pour ces élections. Il devra, cette année, le ou avant le 18e jour de juin, donner avis public, suivant la formule G, page 515 du 2e Vol. des S. R. Q., 1919, sous sa signature, désignant :

- a. le lieu, le jour et l'heure fixés pour la présentation des candidats ;
- b. le jour auquel les bureaux de votation seront ouverts pour la réception des votes des électeurs, si la votation est nécessaire ;
- c. la nomination du secrétaire d'élection.

Cette année, la mise en nomination des candidats devra avoir lieu exactement le 26 juin, c'est-à-dire dix jours francs avant le 1er lundi juridique de juillet.

D'après l'article 5415, le secrétaire d'élection doit être nommé par le secrétaire-trésorier deux jours au moins avant le jour où est donné l'avis dont il est question plus haut.

Dans les municipalités scolaires qui ne sont pas soumises à cette nouvelle loi, l'élection des commissaires ou des syndics d'écoles se fera de vive voix, le 1er lundi juridique de juillet, qui sera le 7e jour du mois cette année. Si cette élection ne peut avoir lieu le 1er lundi, elle devra être faite un des autres lundis juridiques du dit mois de juillet.

Une nouvelle édition du “ Code Scolaire ”

D'ici à quelques semaines, une nouvelle édition du *Code scolaire* sera publiée par le gouvernement. Six exemplaires de ce code seront adressés aux corporations scolaires régies par des commissaires et quatre aux corporations scolaires régies par des syndics. Dans le premier cas, un exemplaire devra être remis à chacun des commissaires et au secrétaire-trésorier, et dans le second cas, un exemplaire devra être remis à chacun des syndics et au secrétaire-trésorier.

Veillez noter que ce code sera la propriété de la commission scolaire et non de la personne à qui il sera remis. Chaque commissaire (ou syndic), à l'expiration de son terme d'office, est tenu de remettre à son successeur l'exemplaire du code qu'il avait en sa possession à titre d'officier de la commission scolaire.

MM. les Commissaires et MM. les Syndics, j'ai confiance que vous vous efforcerez de promouvoir les intérêts des écoles primaires de la province, car l'instruction et l'éducation sont à la base même de la prospérité matérielle, intellectuelle et morale de notre population.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs

Votre obéissant serviteur,

CYRILLE-F. DELAGE,

SURINTENDANT.

LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AMENDEMENTS : SESSION DE LA LÉGISLATURE—1919.

Loi amendant la loi 7 Georges V, chapitre 28, concernant la commission des écoles catholiques de Montréal.

Attendu que la commission des écoles catholiques de Montréal a, par sa pétition, représenté que la cité de Montréal lui fait remise de la taxe scolaire en trois versements, dont le premier versement le 1er décembre, le deuxième, le 1er février, et le troisième, le 1er mai de chaque année ; que l'exercice financier de cette commission commence le 1er juillet, et que, du 1er mai au 1er décembre, il s'écoule un laps de temps considérable sans que la commission reçoive aucun revenu ; que, durant cette période de nombreux déboursés doivent être faits, et, conséquemment, qu'il est nécessaire pour la bonne administration de ses affaires de pouvoir obtenir des avances de ses banquiers, et d'effectuer des emprunts temporaires, au fur et à mesure des besoins de la commission, par anticipation des versements de la taxe scolaire ;

Attendu qu'en prévision d'annexions futures, il convient d'obliger les municipalités scolaires catholiques et les syndics d'écoles catholiques avoisinant le territoire de cette commission, de soumettre au bureau central de cette commission, toutes acquisitions projetées d'emplacements d'écoles et tous plans et devis des écoles qu'ils se proposent de construire, et d'obtenir l'approbation de ladite commission ;

Attendu qu'en ce qui concerne les bâtisses construites à l'épreuve du feu, il n'est pas opportun de les assurer tel que le comporte le paragraphe premier de la section 24 de la loi 7 Georges V, chapitre 28, jusqu'à concurrence de la moitié de leur valeur, et que les assurances sur ces bâtisses peuvent être sensiblement diminuées ou même supprimées ;

Attendu qu'il est opportun d'accorder à la commission des écoles catholiques de Montréal, des pouvoirs additionnels et d'accéder à cette demande, et, en conséquence, d'amender la loi 7 Georges V, chapitre 28, qui régit cette commission ;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. Le bureau central de la commission des écoles catholiques de Montréal est autorisé, lorsqu'il en sera besoin, d'effectuer des emprunts temporaires au moyen de bons du trésor, billets et autres effets négociables, par anticipation du paiement de la taxe scolaire due par la cité de Montréal ; ces emprunts ne devant pas dépasser une période de six mois et n'excéder cinquante pour cent (50%) du revenu total de la taxe scolaire pour l'année courante.

2. Les municipalités scolaires catholiques et les syndics d'écoles catholiques avoisinant le territoire sous la juridiction de cette commission sont tenus de soumettre au bureau central de cette commission, pour son approbation, toutes acquisitions projetées d'emplacement d'écoles, et tous plans et devis des écoles qu'ils se proposent de construire.

3. Le paragraphe premier de la section 24 de la loi 7 Georges V, chapitre 28, est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant :

"Toutefois, le paragraphe ci-dessus ne s'applique pas aux bâtisses censées être construites à l'épreuve du feu, au sujet desquelles le bureau central peut exercer un pouvoir discrétionnaire."

4. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

(9 GEORGE V, CHAPITRE 34)

Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant l'instruction publique

(Sanctionnée le 17 mars 1919)

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. La version française de l'article 2590 des Statuts refondus, 1909, est amendée en remplaçant les mots : "ne peuvent concerner" dans la deuxième ligne, par les mots : "peuvent ne concerner".

2. L'article 2668b des Statuts refondus, 1909, tel qu'édicte par la loi 4 George V, chapitre 24, section 1, est amendé en remplaçant les mots : "ce jour", dans la quatrième ligne, par les mots : "le jour auquel la présentation doit ainsi avoir lieu".

3. L'article 2702 des Statuts refondus, 1909, est amendé en remplaçant les mots : "Deux commissaires", au commencement de la première ligne par les mots : "L'inspecteur d'écoles, deux commissaires."

4. L'article 2718 des Statuts refondus, 1909, est amendé en remplaçant le mot : "mai", dans la quatrième ligne, par le mot : "juin".

5. L'article 2995 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 5 George V, chapitre 36, section 15, est de nouveau amendé en remplaçant les deux derniers alinéas par le suivant :

"Avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, un professeur d'écoles normales ou un inspecteur d'écoles nommé membre du service civil peut transporter au fonds de pension du service civil les retenues qui sont à son crédit dans le fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, et ses années de professorat ou d'inspection lui seront comptées comme s'il les avait passées dans le service civil, notwithstanding les dispositions de l'article 686".

6. L'article 3025 des Statuts refondus, 1909, est amendé en remplaçant le mot : "novembre", dans la deuxième ligne, par le mot : "octobre".

7. L'article 3027 des Statuts refondus, 1909, est amendé en remplaçant les mots : "et le chauffage", à la fin du premier alinéa, par les mots : "le chauffage, les primes et les gratifications".

8. L'article 3037 des Statuts refondus, 1909, est remplacé par le suivant :

"3037. La pension ne sera servie aux pensionnaires pour chaque semestre qu'en autant qu'ils en feront la demande par une déclaration attestée sous serment devant un juge de paix, un notaire ou un commissaire de la Cour supérieure, établissant qu'ils y ont droit. Cette déclaration devra être transmise au surintendant de l'Instruction publique dans les premiers quinze jours des mois de juin et de décembre."

9. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

CHAP. 35

Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'Instruction publique

(Sanctionnée le 17 mars 1919)

SA MAJESTE, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décerne ce qui suit :

1. L'article 2768 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 7 George V, chapitre 27, section 5, est de nouveau amendé :

a. En remplaçant les mots : "septembre et le premier jour d'octobre", dans la troisième ligne, par les mots : "janvier et le premier jour de février" ;

b. En y ajoutant l'alinéa suivant :

"A défaut par le secrétaire-trésorier de faire tel recensement à la date susdite, le surintendant doit le faire préparer aux frais de la municipalité scolaire".

2. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 2768, tel qu'amendé par la loi 7 George V, chapitre 27, section 5 :

"2768a. Nonobstant les dispositions de l'article 2768, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner qu'il soit fait un recensement des enfants d'une ou de plusieurs municipalités scolaires comprises en tout ou en partie dans les limites d'une cité ou d'une ville, aux conditions, à l'époque et aux endroits qu'il jugera convenables."

3. L'article 2931 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par les lois 3 George V, chapitre 23, section 2 ; 3 George V, chapitre 25, section 2 ; et 7 George V, chapitre 27, section 8, est de nouveau amendé en y ajoutant le paragraphe suivant :

"6. Qu'un rapport de statistiques conforme à une formule approuvée par le surintendant de l'Instruction publique, lequel rapport devra être attesté sous serment, et signé par la majorité des commissaires ou des syndics, selon le cas, et par le secrétaire-trésorier, a été transmis à l'inspecteur d'écoles avant le quinzième jour de juillet de chaque année. A défaut de transmettre ledit rapport à l'inspecteur, celui-ci pourra se rendre au bureau du secrétaire-trésorier, pendant la mois d'août suivant, pour recueillir les statistiques scolaires ; et les frais encourus de ce fait par l'inspecteur seront remboursables par la corporation scolaire en défaut."

4. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

L'INVENTAIRE AGRICOLE

Québec, mai 1919.

AUX TITULAIRES DES ÉCOLES RURALES.

CHERS COLLABORATEURS,

Dans le dernier numéro de l'*Enseignement Primaire*, le Chef du *Bureau des Statistiques* vous annonçait qu'un troisième inventaire agricole serait entrepris au milieu de juin (du 13 au 20), et que vous seriez de nouveau appelés à prêter votre concours en servant d'intermédiaires entre les cultivateurs et le *Bureau des Statistiques*.

Comme en 1917 et en 1918, il vous sera expédié par la poste un paquet de cartes portant un questionnaire agricole que vous êtes priés de faire parvenir à tous les cultivateurs de votre arrondissement scolaire. Après avoir été remplies et signées, ces cartes vous seront retournées et vous les ferez tenir au *Bureau des Statistiques* avant la fermeture de votre école. Des instructions complètes accompagnent les cartes.

Je me fais de nouveau un devoir de vous recommander cet inventaire. Je sais qu'il vous imposera un surcroît de travail, mais j'ai confiance que vous ne refuserez pas de l'accomplir dans l'intérêt des cultivateurs et pour l'honneur de la province de Québec.

Après plus de quatre années de destruction en Europe, nous commençons une période de reconstruction et toutes les classes de la société peuvent y contribuer. Pour connaître dans quelle mesure le Canada peut prêter une main secourable à la France, à la Belgique et à l'Angleterre, il importe que nous connaissions nos richesses, et le seul moyen de les connaître, c'est de les inventorier.

Les progrès accomplis depuis quelques années dans la culture des céréales, légumes, fourrages, de même que dans l'élevage des animaux domestiques, sont en quelque sorte prodigieux, et les statistiques sont venues apporter à ce propos des précisions qui nous avaient manqué jusqu'à tout dernièrement.

L'an dernier, il a été retourné 35.000 cartes agricoles que l'on a pu compiler et que l'on a prises ensuite comme base d'une évaluation générale. Dans certains comtés, 50% des cultivateurs ont répondu à l'appel, grâce au dévouement et au savoir-faire des titulaires des écoles. Cette année, l'on compte que pas moins de 75.000 cartes recevront l'attention de nos populations rurales.

Prière donc de lire attentivement les instructions que vous enverra le Chef du *Bureau des Statistiques*, à ce sujet, et de vous y conformer dans la mesure du possible, et j'ai confiance que vous donnerez généreusement, à cette occasion, une nouvelle preuve de zèle conscient et de patriotisme éclairé.

J'ai l'honneur d'être,

Chers collaborateurs,

Votre obéissant serviteur,

CYRILLE-F. DELAGE,

Surintendant.

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE MAI 1919.

Séance du 14 mai 1919.

(avant-midi).

PRÉSENTS :—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président ; Messieurs les évêques de Valleyfield, de Sherbrooke, de Nicolet, de St-Hyacinthe, de Joliette, de Haileybury ; Mgr Chiasson, vicaire apostolique du Golfe-St-Laurent ; Mgr P.-E. Roy, représentant Son Eminence le cardinal Bégin ; Mgr Georges Gauthier, représentant Mgr l'archevêque de Montréal ; M. l'abbé Sylvio Corbeil, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa ; Mgr F.-X. Ross, administrateur du diocèse de Rimouski ; Mgr Frs Pelletier, représentant Mgr l'évêque de Chicoutimi ; Mgr U. Marchand, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown ; M. l'abbé Joseph Galland, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown ; Mgr N.-Z. Lorrain, représentant Mgr l'évêque de Pembroke ; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Jules-Edouard Prévost, M. John Ahern, M. Hyacinthe-A. Fortier, l'honorable juge W. Mercier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lettre de Son Eminence le cardinal Bégin, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque de Chicoutimi, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de Charlottetown et de Mgr l'évêque de Pembroke, déléguant respectivement Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, Mgr Georges Gauthier, auxiliaire, M. l'abbé Sylvio Corbeil, Mgr Frs Pelletier, Mgr U. Marchand, M. l'abbé Joseph Galland et Mgr N.-Z. Lorrain, pour les représenter à la présente session du comité.

Le procès-verbal de la dernière session est adopté.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport suivant :

Rapport du sous-comité chargé de l'examen des livres classiques

Séance du 13 mai 1919.

PRÉSENTS :—Mgr Emard, président, Mgr Brunault, Mgr Forbes, l'honorable Dr Guerin, l'honorable juge Robidoux, l'honorable Hector Champagne, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois, M. le Surintendant de l'Instruction publique et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le seul ouvrage qui a été soumis est le "Journal d'enregistrement et d'appel", par M. J.-A. Paquin, inspecteur d'écoles.

Le sous-comité s'en tient à la décision qu'il a prise à sa séance du 4 février dernier, attendu que l'approbation d'un journal ou registre d'inscription et d'appel relève du département de l'Instruction publique et non pas du Comité catholique.

(Signé) † JOSEPH-MÉDARD,

Evêque de Valleyfield,

Président.

Ce rapport est approuvé.

Le Comité prend en considération l'article de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

“ Communication du Surintendant au sujet de la résolution suivante adoptée à la session du 5 février dernier :

“ Considérant que, dans la question de l'obligation scolaire, les statistiques concernant l'assistance des enfants en âge de scolarité sont l'un des éléments les plus essentiels ;

“ Considérant que l'exactitude des statistiques officielles est contestée à l'heure actuelle :

“ Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, avant toute décision sur l'objet des pétitions soumises à sa considération, prie monsieur le Surintendant de prendre les mesures nécessaires, avec le concours du gouvernement, par voie de révision ou autrement, pour établir clairement la valeur probante de ces statistiques, et l'assurance que l'on peut fonder sur les chiffres qu'elles fournissent, et pour faire recueillir des statistiques d'une exactitude aussi inattaquable que possible, si celles que l'on possède maintenant sont reconnues insuffisantes.”

L'honorable M. Delâge soumet à ce sujet le mémoire suivant que le chef du bureau des Statistiques de la Province a préparé à sa demande :

MÉMOIRE RELATIF AUX STATISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT

1.—Nos sources d'information.

Les statistiques de l'enseignement proviennent de quatre sources principales :

a) De bulletins d'inspection transmis par les inspecteurs d'écoles, au cours de leur deuxième visite annuelle ;

b) De rapports des commissaires ou des syndics, rapports attestés sous serment par la majorité des commissaires ou syndics et par le secrétaire-trésorier, et transmis au cours de la première quinzaine de juillet de chaque année ;

c) De rapports spéciaux transmis par les maisons d'éducation primaire supérieure, au cours de la première quinzaine de juillet de chaque année ;

d) De rapports statistiques transmis par les maisons d'enseignement secondaire, d'enseignement supérieur et d'enseignement spécial, au cours de la première quinzaine du mois de juillet de chaque année.

2.—Méthode de compilation en usage.

Ces différents rapports sont visés au département de l'Instruction publique et au bureau des Statistiques, et c'est ce dernier qui en surveille la publication annuelle. Les statistiques des écoles sous contrôle des corporations scolaires, et transmises par les inspecteurs d'écoles, sont dépouillées par les employés préposés à cette fin, de même que vérifiées. L'on compare attentivement le recensement des enfants d'âge scolaire avec l'inscription aux écoles, et quand il y a des lacunes ou quelque chose paraissant anormal, le bulletin est retourné à l'inspecteur avec une demande d'explications. Ces mêmes bulletins contiennent encore les statistiques des maisons d'enseignement primaire qui ne sont pas sous contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles. Les statistiques fournies par ces bulletins sont comparées à celles transmises par les secrétaires-trésoriers des corporations scolaires, de même qu'à celles des maisons d'enseignement primaire indépendantes, et, quand il y a divergence notable, des explications sont demandées.

3.—Ce qui se faisait dans le passé.

Avant 1916, les statistiques de l'enseignement étaient exclusivement sous le contrôle du département de l'Instruction publique qui s'occupait d'en faire faire la compilation, de faire écrire, au besoin, pour obtenir des renseignements supplémentaires ou faire corriger des erreurs, et qui publiait ces statistiques, comme partie intégrante du “Rapport du Surin-

tendant de l'Instruction publique". Toutes les institutions d'enseignement primaire, sous contrôle et indépendantes, de même que les collèges classiques et les universités, faisaient rapport, chaque année, au même département. Mais en 1916, le bureau des Statistiques soumit au Surintendant de l'Instruction publique un projet de réforme dans lequel il était suggéré des modifications notables dans la compilation des statistiques, de même que dans le mode de présentation de ces statistiques à l'assemblée législative. Après plusieurs conférences entre les principaux officiers du dit département et du bureau des Statistiques, une entente eut lieu et, depuis cette date, bien que les statistiques de l'enseignement soient en majeure partie compilées au département de l'Instruction publique, par les mêmes commis que jadis la direction en a été passée au bureau des Statistiques, et l'on verra, dans la section suivante, les principales modifications qui y furent apportées.

4.—Modifications apportées depuis deux ans.

En assumant la responsabilité de la publication des statistiques de l'enseignement, le bureau des Statistiques coordonna les différents tableaux, qui existaient déjà pour la plupart, de façon à grouper en six chapitres distincts tout ce qui a trait à cette matière, le tout conformément à la méthode française de présentation de la statistique et aux divisions relatives à nos écoles : primaires, secondaires, supérieures et spéciales. Je signale, en particulier, comme nouveauté dans le rapport des "Statistiques de l'Enseignement", les tableaux suivants :

- a) Valeur et dépenses des institutions scolaires indépendantes et subventionnées ;
- b) Ecoles Techniques ;
- c) Ecoles des Hautes Etudes Commerciales ;
- d) Ecoles d'Agriculture ;
- e) Ecole d'Industrie laitière de St-Hyacinthe ;
- f) Jardins scolaires et Ecoles ménagères ;
- g) Ecoles de coupe et de confection de vêtements ;
- h) Coût moyen de l'enseignement par élève dans la province de Québec, depuis 1900.

Un commis est spécialement préposé à la correspondance relative aux statistiques de l'enseignement, soit pour hâter l'entrée des rapports qui retardent, soit pour demander des explications ou faire corriger les erreurs. Aucun bulletin d'inspecteur ni rapport n'est modifié à moins que le signataire de ce document ne lui en fournisse l'autorisation par correspondance. Ces lettres sont ensuite visées par le bureau des Statistiques et transmises au Surintendant de l'Instruction publique pour signature.

5.—Résultat attendu de la nouvelle législation se rapportant à cette statistique.

Les anomalies que l'on a pu constater jadis au sujet des statistiques de l'enseignement proviennent de trois causes principales :

- a) La différence de date entre l'inscription du recensement des enfants d'âge scolaire et l'inscription des élèves aux registres des écoles ;
- b) La publication de statistiques scolaires plutôt incomplètes en autant que les écoles sous contrôle des commissaires ou des syndics sont concernées, attendu qu'elles sont fournies par l'inspecteur d'écoles pour la seule période qui a précédé sa deuxième visite annuelle ;
- c) L'interprétation différente, par les secrétaires et les titulaires des écoles, des catégories d'âges, c'est-à-dire ce que l'on doit entendre par élèves ou enfants de 5 à 7 ans, de 7 à 14 ans, de 14 à 16 ans et de 16 à 18 ans.

Voici comment l'on se propose d'obvier à ces inconvénients ou de combler ces lacunes, à l'avenir :

- a) Jusqu'à présent, les secrétaires étaient tenus de faire annuellement un recensement scolaire au mois de septembre, pendant que les statistiques de la fréquentation scolaire n'étaient données par l'inspecteur d'écoles qu'à partir du mois de janvier suivant jusqu'à la

fin de juin. En supposant le cas d'une municipalité où le recensement aurait été pris en septembre et les statistiques de l'inscription relevées au mois de juin suivant, il se trouve que, en comparant les chiffres du recensement scolaire avec ceux de l'inscription. l'on y rencontre très souvent une différence notable en plus dans le dernier cas, et la chose s'explique facilement. Pendant le laps de temps de septembre à juin, des enfants qui n'étaient pas d'âge scolaire le sont devenus et ont été inscrits aux écoles, ce qui accuse, dans bien des cas, une plus grande inscription aux écoles que le recensement du secrétaire ne contient d'enfants d'âge scolaire, de 5 à 7 ans. De plus, les catégories d'âges ne concordent plus exactement. La législature, à sa dernière session, a amendé la loi scolaire de façon à obliger, dorénavant, tous les secrétaires des corporations scolaires à faire le recensement au mois de janvier plutôt qu'au mois de septembre, ce qui rapprochera notablement l'époque du recensement de celle de l'inscription relevée par l'inspecteur d'écoles, au cours de sa deuxième visite annuelle. De plus, quand un secrétaire-trésorier négligera de faire le recensement à la date susdite, le Surintendant aura l'autorité de le faire préparer aux frais de la municipalité scolaire en défaut. Quant aux municipalités scolaires de cités et de villes qui ne font pas de recensement scolaire, il y a encore été pourvu à la dernière session de la législature, par un nouvel article (2768a) à la loi scolaire, en vertu duquel le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner qu'il soit fait un recensement des enfants d'une ou de plusieurs municipalités scolaires comprises, en tout ou en partie, dans les limites d'une cité ou ville, aux conditions, à l'époque ou aux endroits qu'il jugera convenables.

b) Les statistiques publiées, chaque année, au sujet des écoles primaires, ne contiennent pas des renseignements s'étendant à toute l'année scolaire, mais seulement, comme je l'ai dit précédemment, au laps de temps précédant la deuxième visite de l'inspecteur, et l'on a prétendu, dans certains quartiers, que cette façon de présenter la statistique pouvait contribuer à faire paraître une présence moyenne trop élevée. Depuis un grand nombre d'années, cette méthode de présentation de la statistique scolaire est en usage, bien qu'autrefois c'étaient les rapports des secrétaires-trésoriers, contenant des statistiques pour une année complète, qui étaient compilées au département de l'Instruction publique. Mais comme un grand nombre de secrétaires négligeaient de remplir ce devoir ou s'en acquittaient plutôt mal, il fut décidé, un jour, que les inspecteurs d'écoles seraient tenus de fournir ces statistiques, espérant qu'ainsi l'on obtiendrait d'eux des renseignements s'étendant au moins à toutes les municipalités sous contrôle, sinon à une année scolaire complète. A la dernière session de la législature, un amendement a été proposé à la loi scolaire et adopté, en vertu duquel, dorénavant, les secrétaires des corporations scolaires seront obligés de faire parvenir, pendant la première quinzaine de juillet, à l'inspecteur d'écoles du district, un rapport contenant la transcription du recensement scolaire et celle de l'inscription aux écoles, pour toute l'année scolaire. Et à défaut de transmettre à la date mentionnée le dit rapport, l'inspecteur pourra se rendre au bureau du secrétaire-trésorier, pendant le mois d'août suivant, pour recueillir les statistiques scolaires ; et les frais encourus de ce fait, par l'inspecteur, seront remboursables par la corporation scolaire en défaut. L'inspecteur d'écoles devra donc, à l'avenir, vérifier les rapports qui lui seront transmis annuellement par les secrétaires-trésoriers des corporations scolaires de son district et, après vérification, transmettre ces rapports au département de l'Instruction publique, avant le mois de septembre suivant. Ce sont ces rapports qui seront compilés, dès cette année, et qui fourniront les statistiques des écoles primaires, en ce qui concerne le recensement des enfants d'âge scolaire et l'inscription des élèves aux écoles. Toutefois, l'inspecteur ne sera pas dispensé de recueillir les statistiques scolaires au cours de sa deuxième visite. Celles-ci lui serviront pour mieux vérifier les statistiques fournies par les secrétaires-trésoriers des corporations scolaires et pourront encore, en certaines occasions, suppléer au manque de statistiques pour une municipalité qui n'en aurait pas transmis, soit à cause de la négligence du secrétaire ou soit pour une raison de force majeure : décès du secrétaire, destruction des documents scolaires par un incendie, par une inondation, etc. Ainsi, à partir de l'année courante, les statistiques des écoles primaires devront donc être améliorées quant à la compa-

raison à établir entre les chiffres du recensement et de l'inscription et quant à ceux de la fréquentation scolaire moyenne.

c) En faisant le dépeuplement des bulletins d'inspection, l'on y trouve très souvent un plus grand nombre d'enfants d'inscrits aux écoles que le secrétaire en a consigné dans son recensement. La raison la plus souvent donnée par l'inspecteur pour expliquer cette anomalie est celle d'une interprétation différente des catégories d'âges par les titulaires d'écoles et les secrétaires-trésoriers ; ainsi, l'un rentre les enfants de 7 ans dans la première catégorie pendant que l'autre les fait participer à ceux de la deuxième catégorie, et ainsi de suite ; d'où il résulte que, tout en ayant à peu près le même nombre d'enfants d'âge scolaire recensés et d'élèves inscrits aux écoles, il appert une différence notable dans les catégories d'âges. C'est pour remédier à cette dualité d'interprétation des catégories d'âges que des instructions spéciales ont été portées aux formules de rapport des secrétaires-trésoriers, aux journaux d'inscription des écoles, de même qu'aux bulletins d'inspection des inspecteurs. Et cette interprétation des catégories d'âges se lit comme suit : "les enfants de 5 à 7 ans, ce sont ceux qui entrent dans leur 6e année jusqu'à la 7e année révolue ; les enfants de 7 à 14 ans, ce sont ceux qui entrent dans leur 8e année jusqu'à la 14e année révolue ; les enfants de 14 à 16 ans, ce sont ceux qui entrent dans leur 15e année jusqu'à la 16e année révolue ; les enfants de 16 à 18 ans, ce sont ceux qui entrent dans leur 17e année jusqu'à la 18e année révolue". Je crois que ces instructions auront pour effet d'établir une uniformité d'interprétation très désirable.

L'absence de recensement scolaire, dans certains cas, et les recensements scolaires mal faits, dans d'autres cas, sont une entrave à la publication d'une statistique complète et infirment de façon regrettable la valeur probante de ces renseignements. C'est pourquoi, depuis quelque temps, le département de l'Instruction publique et le bureau des Statistiques se sont efforcés, par tous les moyens possibles, d'obtenir des recensements de toutes les municipalités scolaires de la province, et l'on a pu voir, dans le dernier rapport intitulé : "Statistiques de l'Enseignement", que quatre cités seulement n'avaient pas fourni le recensement scolaire requis pour l'année 1916-17 : ce sont celles de Montréal, de Québec, de Sherbrooke et de Chicoutimi. Les rapports de statistiques des secrétaires-trésoriers, de même que les bulletins d'inspection des inspecteurs, pour la dernière année scolaire, sont attentivement comparés, et quand les recensements portés en ces deux documents ne sont pas conformes ou quand l'inscription des élèves dans le rapport du secrétaire est moins élevée que celle portée dans le bulletin d'inspection des inspecteurs, des explications sont demandées soit au secrétaire, soit à l'inspecteur. De même encore, les bulletins d'inspection, transmis depuis janvier, sont attentivement visés, dès leur arrivée, et s'il se rencontre quelque chose paraissant anormal dans les statistiques fournies, immédiatement une lettre est adressée à qui de droit pour lui demander des explications. Le commis préposé à ce travail, au département de l'Instruction publique, mais placé sous la direction du bureau des Statistiques, a écrit, depuis le commencement de mars seulement, au-delà de 250 lettres, à ce propos.

Voilà, Monsieur le Surintendant, les amendements qui ont été apportés à la loi scolaire, au cours de la dernière session de la législature, et le résultat qui, j'ai lieu d'espérer, devra en découler, par rapport aux statistiques de l'enseignement, en nous donnant :

1. Un recensement plus complet, mieux fait et inscrit à une date qui en assurera une comparaison plus équitable avec l'inscription aux écoles ;
2. Une publication de statistiques de l'enseignement pour une année entière, ce qui aura pour effet de mieux faire saisir la relation entre le recensement, l'inscription totale et la fréquentation moyenne ;
3. Une surveillance plus étroite et plus efficace des statistiques fournies par les secrétaires-trésoriers parce que, à l'avenir, elles seront vérifiées par l'inspecteur d'écoles qui, lui, connaît bien, d'ordinaire, non seulement chaque municipalité de son district, mais aussi chaque école, et qui pourra, à l'aide de son bulletin d'inspection, se rendre compte de l'exactitude de certains renseignements fournis par les secrétaires-trésoriers.

En terminant, permettez-moi, Monsieur le Surintendant, de vous exprimer deux vœux, afin d'assurer aux statistiques de l'enseignement une plus grande efficacité encore, à l'avenir :

1. Les nombreuses plaintes des secrétaires-trésoriers, à l'effet qu'ils ne sont pas raisonnablement rémunérés pour le travail qu'ils font, me semblent justifiées, et c'est pourquoi quelques-uns négligent de faire ou font mal le recensement scolaire tel que prévu par la loi. Je serais donc heureux de vous voir recommander, à qui de droit, un amendement à la loi scolaire, en vertu duquel, dorénavant, les secrétaires recevraient une indemnité spéciale à cette fin, dans toutes les municipalités ;

2. Les inspecteurs d'écoles étant les principaux facteurs capables de contribuer le plus efficacement à l'obtention d'une statistique scolaire complète et bien faite, je serais heureux de voir ces fonctionnaires convoqués ici, au cours des prochaines vacances scolaires, afin qu'ils soient mis parfaitement au courant de la nouvelle législation scolaire et que, de plus, ils sachent l'espoir que nous fondons sur eux pour obtenir une statistique aussi exacte et inattaquable que faire se pourra.

Le tout humblement soumis,

Le chef du bureau des Statistiques,

(Signé) G.-E. MARQUIS.

Québec 9 mai 1919.

Au cours de la discussion qui s'élève à ce sujet, l'honorable juge Martineau soumet un mémoire concernant un grand nombre de questions qui se rapportent à l'enseignement dans les institutions scolaires de la Province.

La séance est ajournée à 2 heures de l'après-midi, M. Martineau n'ayant pas encore terminé ses remarques.

Séance du 14 mai 1919.

(Après-midi.)

Présents : L'honorable Cyrille-F. Delâge, président ; Messieurs les évêques de Valleyfield, de Sherbrooke, de Nicolet, de St-Hyacinthe, de Joliette, de Haileybury ; Mgr Chiasson, vicaire apostolique du Golfe-St-Laurent ; Mgr Georges Gauthier, M. l'abbé Sylvio Corbeil, Mgr F.-X. Ross, Mgr Frs Pelletier, Mgr U. Marchand, M. l'abbé Joseph Galland, Mgr N.-Z. Lorrain, l'honorable Thomas Chapais, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Jules-Edouard Prévost, M. John Ahern, M. Hyacinthe-A. Fortier, l'honorable juge W. Mercier, Mgr Ths-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

M. l'abbé Théophile Melançon ayant donné sa démission comme principal de l'Ecole normale de Nicolet, il est proposé par Mgr l'évêque de Nicolet, appuyé par Mgr Ross, administrateur du diocèse de Rimouski : "Que ce Comité recommande au Lieutenant-gouverneur en conseil, pour le 1er juillet 1919, la nomination de M. l'abbé Georges Courchesne, D. D., du séminaire de Nicolet, comme principal de l'Ecole normale de Nicolet, en remplacement de M. l'abbé Théophile Melançon, démissionnaire."

Mgr Rouleau, appuyé par M. John Ahern, propose "Que des remerciements soient exprimés et transmis à M. l'abbé Melançon pour les services importants que, comme principal de l'Ecole normale de Nicolet, il a rendu à la cause de l'instruction publique. C'est avec regret que ce Comité le voit quitter l'Ecole normale".—Adopté.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. J.-O. Cassegrain, par laquelle il offre sa démission comme membre du Bureau central des examinateurs catholiques.

Cette démission est acceptée et il est proposé par M. Prévost, appuyé par M. Ahern, et résolu : "Que M. Napoléon Brisebois, professeur à l'Ecole normale Jacques-Cartier, Montréal, soit nommé membre du Bureau central des examinateurs catholiques, à la place de M. J.-O. Cassegrain, démissionnaire."

A la demande de la révérende Supérieure générale des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, le Bureau central des examinateurs catholiques reçoit l'autorisation de faire subir les examens pour le brevet d'école académique à St-Georges, comté de Beauce, et le Comité recommande que l'article 80 de ses règlements soit amendé en conséquence.

L'honorable juge Martineau termine l'exposé de son mémoire sur les questions relatives à l'enseignement.

Après discussion à ce sujet à laquelle prennent part Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr F.-X. Ross, M. Jules-Edouard Prévost, M. John Ahern, M. H.-A. Fortier, l'honorable M. Chapais et l'honorable juge Mercier, il est unanimement résolu, sur proposition de M. Jules-Edouard Prévost, appuyé par l'honorable M. Chapais : "Qu'un sous-comité soit formé pour considérer le mémoire soumis par l'honorable juge Martineau touchant différentes questions relatives au progrès de l'instruction publique dans la Province de Québec, et qui sont du ressort de ce Comité, de l'étudier et de faire rapport de ses études à chacune des séances de ce Comité, et que ce sous-comité soit formé de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de Mgr l'évêque de Mont-Laurier, de l'honorable juge Martineau, de Mgr F.-X. Ross, de M. l'abbé Desrosiers et de M. H.-A. Fortier."

Le sous-comité chargé de la revision du programme d'études soumet le rapport qui suit :

"Votre sous-comité a l'honneur de vous faire rapport qu'il s'est réuni, le 13 février courant, sous la présidence de l'honorable M. Delâge.

Etaient aussi présents à cette séance : Mgr F.-X. Ross, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. John Ahern, M. C.-J. Magnan, M. Nap. Brisebois et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le projet de programme d'études soumis au Comité catholique à sa dernière session et la lettre de Mgr F.-X. Ross, en date du 8 janvier 1919, ont été soumises par votre sous-comité aux supérieurs des communautés enseignantes d'hommes et de femmes, à plusieurs directeurs et directrices de maisons d'éducation de la Province et à d'autres personnes qui s'occupent d'enseignement, avec prière de lui transmettre les remarques ou modifications que l'on croirait convenable de faire.

Cet appel a été entendu et votre sous-comité a reçu des suggestions de la part des personnes mentionnées ci-après :

- M. l'abbé N. Degagné, principal de l'Ecole normale de Chicoutimi ;
- M. J.-C. Mercier, professeur à l'Ecole normale de Nicolet ;
- Révérende Sœur M.-Catherine-de-Suède, maîtresse générale des études des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie ;
- Révérendes Sœurs du Saint-Rosaire, de Rimouski ;
- M. l'abbé Lelaidier, principal de l'Ecole normale des Trois-Rivières ;
- Mgr I. Gervais, principal de l'Ecole normale de Joliette ;
- Révérend Père J.-A. Charlebois, provincial des Clercs de St-Viateur ;

Révérende Sœur St-Jean-l'Évangéliste, supérieure générale des Sœurs de l'Assomption, Nicolet ;

M. l'abbé L.-U. Mousseau, principal de l'École normale de Valleyfield ;

M. G.-E. Marquis, ancien inspecteur d'écoles et chef du bureau des Statistiques de la province ;

Révérend Frère Mandellus, visiteur des Frères des Écoles chrétiennes.—(Suggestions d'un groupe de nos directeurs et professeurs) ;

Du comité des citoyens de Montréal. (Signataires : Naz. Dubois, ptre, visiteur du District Centre ; abbé A. Desrosiers, principal E. N. J.-C. ; A. Leblond de Brumath, principal de l'Académie commerciale catholique ; J.-V. Desaulniers, président des commissaires du District Ouest ; J.-P. Labarre, directeur du District Nord) ;

Révérende Sœur St-Joseph-des-Séraphins, de la Congrégation de Notre-Dame ;

Du Comité d'études pédagogiques de Montréal. (Directeurs et visiteurs des écoles de la Commission scolaire catholique de la cité de Montréal.—M. l'abbé Maurice, secrétaire).

Votre sous-comité a examiné ces diverses suggestions, dont quelques-unes très importantes, mais il ne lui a pas été possible d'en faire une étude complète et de terminer son travail pour le soumettre à la présente session du Comité catholique ; c'est pourquoi il demande l'autorisation de siéger de nouveau ”.

(Signé)

CYRILLE-F. DELAGE,

Président.

Cette demande de siéger de nouveau est accordée au sous-comité chargé de la préparation d'un nouveau programme d'études, et la séance est ajournée au quatrième mercredi du mois de septembre prochain.

J.-N. MILLER,

Secrétaire.

PÉDAGOGIE

CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

LA VALEUR DE LA PROPRETÉ

La plupart croient que tout ce qui est souillé, taché ou décoloré est malpropre, et ça l'est, dans une certaine mesure, mais au point de vue de l'hygiène, il y a de la malpropreté plus malpropre qu'une autre.

La pire espèce est celle qui renferme des germes de maladies, et comme ces germes proviennent du corps humain, il est clair que tout ce qui est souillé par les excréments de l'homme, tout ce qui est venu en contact avec la bouche et le nez, est l'espèce de malpropreté qui cause le plus de tort ; un verre à boire, dont on vient de se servir, peut paraître net et transparent à l'œil, mais il est en réalité plus sale que la culotte

tachée de vert par le gazon sur lequel le gamin s'amuse. Les taches vertes peuvent bien n'être pas à l'avantage de la culotte, mais elle ne feront pas tort au gamin. D'un autre côté, si vous examinez au microscope le bord du verre, vous y verrez probablement des marques de souillures et des microbes provenant des lèvres de ceux qui s'en sont servi. La plupart de ces microbes sont inoffensifs, mais si, par hasard, celui qui le dernier a bu dans le verre est un porteur du bacille de la diphtérie, le danger d'infection pour ceux qui boivent après lui est très grand, si ce verre n'est pas immédiatement stérilisé.

Il est bon de se rappeler que différentes espèces de malpropretés peuvent très bien aller ensemble. L'enfant dont les habits et les mains sont ordinairement malpropres, est non seulement répugnant à voir, mais il est aussi très exposé à contracter n'importe quelle maladie transmissible qui pénètre dans l'école. Il court grand risque de ramasser des germes de maladies avec les saletés habituelles dont il se souille continuellement. *Les germes et la poussière.*—Beaucoup de gens ont peur de la poussière qui flotte dans l'air et croient qu'elle contient des germes de maladies. Ce danger n'est pas aussi grand qu'on le croyait autrefois.

Il est vrai que la poussière renferme beaucoup de microbes, mais la plupart sont inoffensifs. Les germes dangereux provenant de la toux et de l'éternuement, ou des crachats projetés sur les rues et les parquets, meurent vite en se desséchant, surtout s'ils sont exposés à l'air et aux rayons du soleil. Quelques-uns survivent sans doute ; et si le vent soulève un nuage épais de poussière dans la rue, l'on est exposé à ce qu'il en entre dans la bouche et le nez avec les germes dangereux qui pourraient s'y trouver. Ce danger existe surtout pour les germes de la tuberculose, très répandus et qui, à cause de leur grande résistance, meurent moins facilement que les autres microbes.

Lorsqu'on balaye il faut avoir soin de ne pas trop soulever de poussière. Si l'on époussette les meubles, on se servira d'un linge humide et non du plumeau. La balayeuse vacuum est l'instrument idéal pour le nettoyage des maisons et des écoles.

La poussière fine qui flotte dans l'air d'une chambre et que l'on voit souvent à travers les rayons du soleil, ne contient que très peu de germes. En général, il n'y a pas grand danger de s'infecter par l'air, à moins d'être tout près d'une personne qui tousse ou éternue, ou dans le voisinage d'une poussière épaisse soulevée par le vent ou un balayage mal fait, à la maison. Les germes de maladies n'ont pas d'ailes et ne volent pas à travers une chambre. Ils se répandent la plupart du temps, non par les mouvements de l'air, mais par des personnes peu soigneuses qui les distribuent partout.

HYGIÈNE

LE VIN ET LA BIÈRE NE CONVIENNENT NI AUX ENFANT, NI AUX ADOLESCENTS

Il est à propos, n'est-ce pas, que nous donnions quelques conseils à nos institutrices, au sujet de l'usage du vin et de la bière, et nous les prions de bien répéter à leurs enfants ce que nous disons ici, à leur intention.

Premièrement, nous affirmons avec tous les médecins que l'usage du vin et de la bière, même en petites quantités, est préjudiciable à la santé des enfants et des adolescents: pour aucunes considérations et en aucunes circonstances devra-t-on leur permettre l'usage de ces liqueurs.

Mettons nos enfants en garde contre cette théorie fausse et dangereuse que la bière est une nourriture nécessaire et que le vin est un remède à tous les maux. Il est de ces légendes qui ont la vie dure et que l'on devra bannir de l'esprit trop crédule des jeunes.

L'usage de tout breuvage contenant de l'alcool, même en très-petite quantité, est préjudiciable à la santé des enfants et des adolescents. Disons-leur donc, avec la plus grande sincérité, de ne jamais faire usage de vin et de bière et de toute autre liqueur contenant de l'alcool. Invitons ces enfants à répéter dans leur famille ce qu'ils auront appris à l'école concernant les dangers de ces liqueurs au double point de vue moral et hygiénique, et cette bonne prédication finira par pénétrer dans le peuple et y produira les plus heureux résultats.

Parlons souvent aux enfants de la sobriété et de la tempérance. Un enfant en pleine période de croissance a besoin de ménager tous ses organes encore imparfaits—qu'il soit sobre à table, tempérant dans ses goûts qui le portent constamment à la gourmandise ; qu'il se méfie des appels souvent trompeurs de son estomac.

C'est en observant les lois si sages de la tempérance commandée par l'hygiène et la saine raison qu'il parviendra à la maturité de son âge et de toutes ses forces conservées et augmentées.

L'intempérance dans le boire et le manger fait plus de victimes que toutes les maladies réunies.

J.-J. PARADIS, M.D.

PROJETS D'ALLOCATION AUX ÉCOLIERS PAR LES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES RURAUX, AU SUJET DE LA COLLECTION DE LA STATISTIQUE AGRICOLE EN 1919

Mes chers enfants,

Vous vous souvenez sans doute que l'année dernière et l'année précédente nous avons été chargés, vous et moi, d'un travail nouveau et important à faire pour le gouvernement de notre pays. On nous a demandé de faire remplir des cartes par vos papas qui sont cultivateurs, et par les autres cultivateurs qui demeurent dans notre municipalité scolaire, afin de savoir combien il y avait d'acres de terre ensemencés en blé, en pommes de terre, etc., et combien il y avait d'animaux dans chaque ferme. J'ai le plaisir de vous dire que le travail que nous avons fait ensemble l'an dernier pour notre pays a rendu de grands services. Les fonctionnaires du gouvernement m'ont chargé de vous le dire et de vous remercier chaleureusement de la peine que vous avez prise et du dérangement que se sont imposés vos papas qui ont eu la complaisance de remplir les cartes que vous leur avez remises. Pour la première fois dans l'histoire du Canada nous avons pu savoir, quelques mois après les semailles, la quantité exacte d'acres de terre ensemencés en céréales et autres récoltes principales dans tout le Canada, ainsi que le nombre de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et de porcs qui se trouvent dans les fermes. Et ensuite, peu de temps après la moisson, nous avons pu connaître la quantité totale produite par chaque récolte, en multipliant le nombre d'acres porté sur vos cartes par la moyenne du rendement à l'acre.

Ayant trouvé la bonne manière d'accomplir cette tâche, le gouvernement a décidé de recommencer la même opération chaque année, au mois de juin ; c'est pourquoi on m'a envoyé de nouvelles cartes, que je vous remettrai pour les faire remplir par vos parents et par tous les autres cultivateurs de notre municipalité scolaire que vous pourrez atteindre. Comme je l'ai fait l'an dernier, je vais vous expliquer *pourquoi* il faut remplir ces cartes et *comment* cela doit se faire. A cause de la grande guerre, il est très important que nous sachions quelle quantité de grain le Canada peut vendre et le nombre de bestiaux qu'il possède. Nous sommes tous heureux de ce que la guerre soit terminée, et maintenant que nous entrons dans la paix, il s'agit de remettre toutes choses en ordre. Et il est tout aussi important aujourd'hui de connaître les ressources du Canada en grain et en bétail que ce l'était pendant la guerre. N'est-ce pas, mes enfants, lorsque vous voulez savoir ce que vous avez dépensé et combien de sous il reste dans votre tirelire, vous comptez votre argent. Eh bien ! notre pays doit savoir la quantité de nourriture qui se trouve au Canada et combien nous pouvons en envoyer aux autres pays qui ont besoin d'en acheter, parce qu'ils en manquent, et dont la population entière, où il y a des petites filles et des petits garçons comme vous, périrait de faim si nous ne pouvions pas leur envoyer à manger.

Je dois vous dire aussi que dans tous les pays civilisés du monde entier, on cherche à savoir combien on récolte de grain et combien il y a d'animaux de ferme. Le prix qui est payé à vos papas, pour leurs récoltes, dépend de la quantité qui a été produite dans le monde. Les gouvernements de tous les pays, le Canada aussi, ont fondé un grand Institut Agricole à Rome, en Italie, et cet Institut a besoin de savoir combien chaque pays a récolté de minots de blé dans l'année. C'est comme cela que l'on connaît la quantité de blé qui se trouve dans le monde et c'est ce qui nous permet, à nous, Canadiens, d'exiger un prix raisonnable pour ce que nous avons à vendre. Et si les cultivateurs du Canada, lorsqu'ils vendent leur grain, sont bien renseignés sur la situation, ils sont sûrs d'obtenir un bon prix, et ceux qui voudraient les tromper n'y réussiraient pas.

Et maintenant *comment* allons-nous faire ? Je suis bien certain que vous voulez tous accomplir votre part de ce travail qui consiste à faire remplir une carte par chaque cultiva-

teur qui réside dans notre municipalité scolaire. Ce que je demande à chacun de vous, c'est de porter chez vous l'une de ces cartes (montrer une carte), de demander à votre papa de la remplir ce soir et de me la rapporter demain. Et si quelqu'un d'entre vous a des voisins qui n'ont pas d'enfant fréquentant cette école, il faut porter une carte chez eux et leur demander de la remplir. Quant à moi, je réunirai toutes les cartes que vous me rapporterez, je les mettrai sous enveloppe et les enverrai au *Bureau des Statistiques* à Québec. Ensuite, les chiffres sur ces cartes seront additionnés ; et alors nous saurons, par les journaux et par des rapports spéciaux, le nombre d'acres de terre ensemencés en blé, en avoine, etc., et le nombre des animaux de ferme dans notre province. On fera la même chose dans les autres provinces et, lorsque les chiffres de toutes les provinces auront été additionnés, le grand total pour le Canada sera envoyé à l'Institut de Rome, qui saura et qui nous dira quel est le total pour le monde entier. Plus tard dans l'année, quand la moisson sera faite et que nous saurons combien un acre de terre a produit de minots, nous multiplierons ce rendement par le nombre d'acres ensemencés. Cette opération d'arithmétique nous donnera la quantité de blé, de pommes de terre, etc., que nous posséderons au Canada pour notre nourriture, pour les semences de l'année prochaine et combien de minots nous pouvons vendre aux autres pays. La culture du blé, vous le savez, est l'une des plus grandes richesses du Canada, et comme il se vend presque trois fois plus cher qu'avant la guerre, vous comprenez aisément combien il est important pour nous de savoir au juste la quantité que nous avons à vendre.

Et maintenant, quoique nous ayons bien travaillé l'année dernière, le gouvernement nous demande de faire encore mieux cette année et les années à venir ; car il faut que vos papas et tous les autres cultivateurs du Canada s'habituent à remplir cette carte une fois par an, sans y manquer. Vous voyez donc que le succès dépend de nous tous et que nous devons faire remplir entièrement et soigneusement le plus grand nombre de ces cartes, afin que je puisse les envoyer à Québec avant les grandes vacances.

Alliance nécessaire de l'Éducation et de l'Instruction à l'école

ÉTUDE D'UN MOYEN PRATIQUE DE FORMATION

LA PENSÉE QUOTIDIENNE

(Conférence donnée par M. Yves Lerouzeux, devant les Instituteurs du district de Montréal, janvier 1917. In., les Institutrices, 18 mai 1917).

(Suite et fin.)

On a donc torturé cette malheureuse *raison* de l'homme depuis 30 ans pour trouver une base solide à la morale laïque : le travail de gestation durait encore il y a deux ans et quelques mois, et d'aucuns, que j'aimerais à voir convaincus, ne désespèrent pas du succès. Ce n'est pas à dire qu'aucun manuel "nouveau système" n'ait vu le jour ; oh non ! il n'en manque pas, mais voilà : l'un détruit ce que l'autre avait établi pour base ; ça été un vrai chassé-croisé, si bien qu'on n'était pas plus avancé en 1914 qu'en 1910.

D'aucuns s'impatientaient et l'un d'entre eux, Albert Thierry, dit en attendant : "Faut-il se résigner à n'être que l'affreux entonnoir penché sur les élèves pour vomir dans leurs oreilles les mornes vibrations du bafouillage social ?"

Et, maintenant, il y a autre chose à faire

"Les phrases creuses, écrit Clémenceau, reçoivent leur coup de mort pendant cette guerre."

Je crois que ces braves chercheurs de morale purement laïque, se sont emballés sur des théories que leurs maîtres avaient à peine émises, et cela me fait penser aux athées livrés au matérialisme (vrais et réels . . . ils y insistent) qui, de nos jours, prétendent être les continuateurs de Voltaire pour lequel cependant l'horloge céleste attestait l'existence d'un horloger divin et qui a écrit : "Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer," et encore :

"Tous ont reçu du ciel avec l'intelligence,
Ce frein de la justice et de la conscience,
De la raison naissante elle est le premier fruit,
Dès qu'on la peut entendre, aussitôt elle instruit."

Celui que l'on peut appeler l'initiateur du système, Gabriel Compayré, désigne par les mots "admirable éducateur" le fameux Pécaut, fondateur de l'École Normale (laïque) de Fontenoy-aux-Roses qui a écrit ce qui suit :

"Je voudrais que l'idée religieuse fût au commencement, à la fin, au milieu, comme l'âme de la morale partout présente et agissante"
(*Revue pédagogique*, 15 mars 1912).

"Il faut avouer que la religion est un des plus grands moyens d'éducation, dit le moraliste laïque Compayré."

Le même avoue à cette époque qu'il constate avec plaisir le grand nombre de jeunes gens des lycées fréquentant la chapelle et allant vers l'aumônier. Car, (soit dit en passant) la chapelle est restée ouverte et chaque lycée a son aumônier

—Ce qui prouve bien qu'on avait douté du succès de la morale purement laïque.—

Et on reviendra au système plus simple et bien plus consolant des Guizot, des Bonaparte, des immortels génies du dix-septième siècle, des Jean-B-de-la-Salle, des Blanche de Castille, des Aleuin et des Charlemagne, de nos ancêtres, en un mot, de ceux qui ont fait la seule civilisation désirable et progressive, nous rattachant à d'autres qui, malheureusement, n'avaient pas toute la vérité religieuse et dont je retiens la parole du plus grand, Cicéron : "Le ministère de l'éducation est à la fois une paternité, une magistrature et presque un sacerdoce."

"Toute vraie morale est une morale religieuse, et la morale religieuse contient toute vraie morale." (Rosenkrantz).

Voilà, il me semble, le vrai point de vue : Faire de l'enfant un chrétien convaincu, un citoyen éclairé, préparer l'homme de bien.

"*Eto vir*" dit l'Écriture. Et elle s'adresse à tous, car, s'il y a des vieillards de 15 ans, il y a aussi des enfants de 100 ans, dit encore la sainte Écriture. On l'applique surtout aux jeunes ; soyez vaillantes, sachez que "Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années". Stanislas meurt à la fleur de l'âge, mais chargé de fruits, dit l'Église, le jour de sa fête.

Vous m'en voudrez, et avec juste raison, Mesdemoiselles, de m'être étendu si longuement sur une question que les institutrices catholiques de la province de Québec, libres sous le grand ciel, font plus que connaître, parce qu'elles ont grandi à l'abri tutélaire de la morale religieuse parfaitement idéale et qu'elles donnent chaque jour aux autres ce qu'elles ont reçu elles-mêmes ; elles ont choisi la meilleure part.

"Les Canadiens français, dit un auteur anglais, conservent avec une rare fidélité la langue, les mœurs, les lois et la religion de leur mère-patrie. Il n'y a pas sur la face du globe de peuple plus heureux que celui-là."

C'est qu'il est resté fidèle au véritable esprit français.

"souvenirs pieux et nobles,
mélange de foi ardente,
de traditions nobles,
d'exemples".

Il n'attend pas qu'il sorte d'un alambic autre chose que de l'eau distillée ou du gin . . .
La science est en faillite, d'après Emile Faguet, avec beaucoup d'autres savants.

La religion bien comprise fournit tous les moyens de formation, car elle suppose le travail de la raison aussi bien que les qualités du cœur et de l'intelligence. "Toute vraie morale..."

Par l'enseignement du catéchisme, l'on peut donc assurer un développement moral complet ; c'est le rôle du prêtre, c'est aussi celui de l'instituteur, collaborateur du prêtre, et celui des parents ; voilà la trilogie nécessaire.

Mais de quelle façon rendre cet enseignement plus vivant parce que plus intéressant ? Comment arriver à fortifier dans l'âme de l'enfant les principes qui y ont été déposés ?

Comment, en un mot, l'école fera-t-elle l'homme désiré ou la femme forte de l'Évangile ?

De quelle manière peut-on concilier la formation religieuse et civique avec l'enseignement d'un programme déjà très chargé ?

"Le danger, dit Pascal, est double : ne pas faire agir la raison ; ne compter que sur la raison."

Depuis quelques années, l'on a introduit dans les écoles catholiques de la Métropole canadienne la culture physique quotidienne pendant quelques minutes : excellente innovation qui ne fait qu'ajouter à la valeur très grande déjà des règlements de la Commission. Après l'exercice de culture physique, l'exercice de culture morale siérait bien, il me semble. Le programme, le même que dans toute la Province, comporte bien : Instruction morale et religieuse : 1 heure par semaine est fixée pour l'instruction religieuse ; l'instruction morale se donne un peu à tout moment, pendant une leçon d'histoire, la correction d'un exercice, etc. Mais la gymnastique se fait aussi de temps à autre notamment pendant les récréations.

Ne pourrait-on accorder à la culture morale 3 minutes chaque jour ?

ESSAI D'UN MOYEN PRATIQUE

Ayant depuis longtemps l'habitude de donner une forme concrète à l'enseignement de la morale, j'ai constaté qu'un petit moyen d'une application facile, et qui, certes, ne fait tort à personne, est susceptible de donner des résultats très appréciables.

Il consiste à méditer chaque jour sur une pensée.

"La terre est désolée, dit l'Écriture Sainte, car personne ne réfléchit en son cœur."

Un moment de réflexion donne souvent plus de profit que des années de travail. Tous les instituteurs savent que le grand secret de l'enseignement, c'est d'habituer les enfants à la réflexion, car sans elle les progrès sont nuls.

"Les idées glissent et passent vite, si elles ne sont vivifiées par le sentiment ; il faut savoir saisir l'être tout entier, sens, esprit, cœur et volonté."—(Auteur cité par Gabriel Conpayré).

Nous disons bien souvent de certains de nos élèves : c'est une tête en l'air ; il n'a aucun jugement ; sur les questions les plus simples il reste bouche bée ou pis encore, il donne une réponse absolument invraisemblable. C'est qu'ils ne réfléchissent pas.

La méditation quotidienne pour les enfants serait donc chose utile. J'ai dit le mot : "Méditation". L'on sait quel cas en font les religieux, les prêtres et tous les saints de la terre. Une heure de réflexion pour ceux-là est toujours trop tôt passée : n'en demandons pas tant aux enfants, faisons une proportion : 5 minutes, ce sera le maximum de durée de leur méditation quotidienne.

" Il n'y a rien de nouveau sous le soleil".

Cette pratique n'est pas nouvelle, car, comme disait un brave vieux : "Il y a eu des hommes capables avant nous."

Dans l'ancienne Université, la 1ère leçon à réciter chaque jour était un quatrain moral, destiné à graver dans la mémoire, sous une forme parfois très heureuse, d'excellents principes de morale.

Il est certain que l'imagination de l'enfant qui a peine à répondre à la question : l'école ? est frappée ; son intelligence s'illumine, son cœur va se dilater pour cette seconde famille ; il comprendra la nécessité de l'obéissance raisonnée ; il sera plus facilement régulier, respectueux et travailleur.

Il m'est arrivé de voir des jeunes gens modifier d'une façon notable la route qu'ils suivent et corriger les erreurs de leur boussole toujours agitée par des attractions vaines.

Les devises et les chants nationaux fournissent une riche mine dont les perles servent à éclairer et à fortifier grandement le patriotisme. La devise si belle de la province de Québec : "Je me souviens", en exercice de son magnifique écusson, est le plus beau résumé de l'histoire toute héroïque du Canada et prouve la supériorité morale des Canadiens de Québec ayant au cœur la mémoire du bienfait reçu : la reconnaissance, tandis que les autres vantent les productions de leur sol.

MANIÈRE DE PROCÉDER

Chaque jour, donc, avant la fin de la classe, une pensée est inscrite au tableau et reproduite par les élèves, à la maison, en tête des devoirs. De cette façon, chacun a pu en comprendre d'avance et un peu le sens.

Simplement alors, quelques réflexions sont faites ; quelques questions sont posées, et toujours une conclusion est déduite de l'ensemble. Cela prend quatre ou cinq minutes, quelquefois davantage, par exemple, quand il est avantageux, pour se mieux pénétrer d'une vérité importante, de voir des traits de l'histoire corroborer les principes ; cet exercice est encore prolongé en vue de la préparation plus ou moins prochaine d'une rédaction sur un sujet difficile, demandant beaucoup de réflexion.

Ce moment est certainement le plus solennel de la journée ; tous, dirait-on, sont à table, mais le couvert de l'esprit, c'est le silence et la paix.

Intérêt.— Désirez-vous persuader ? Eveillez l'intérêt, dit la pédagogie.

Voici quelques exemples :— Je mets au tableau :

I.— "Le bien, c'est l'accomplissement du devoir, selon l'état et la condition de chacun".
Cinq minutes de réflexion là-dessus mettent dans l'intelligence des clartés telles que la volonté est amenée nécessairement à agir ; les enfants ont vite compris que ce qu'il importe essentiellement de faire, c'est d'accomplir fidèlement son devoir. Evidemment que plusieurs jours de suite on donne une pensée variée sur le même sujet, par exemple :

"Le bien, c'est la bonne volonté"

Le mal, c'est la mauvaise volonté.

et l'on attire l'attention de l'enfant.

II.— L'école est la continuation de la famille...

Mais que sont ces pensées ? Où les trouver ?

Revenons à la base : Dieu, famille, patrie.

Une citation de l'Évangile de temps à autre ; aux temps des fêtes ou en rapport avec la liturgie.

Une exhortation ayant trait à la discipline, à l'antialcoolisme : brochure C. V. S. ; au bon esprit, à la franchise, à l'honnêteté, à la politesse, à l'hygiène, à la nécessité de souffrir.

Un proverbe d'une application courante ;

Une maxime ;

Une parole prononcée ou écrite par un personnage célèbre ;

La devise d'une province, d'un pays ;

Une remarque tirée d'un évènement social ; ou d'une leçon d'antialcoolisme ou d'hygiène ;

Une conclusion tirée d'une page d'histoire, etc...

Seront-elles neutres ? La neutralité est le plus grand mensonge qu'on ait pu faire depuis la révolte de Satan.

L'Évangile est la mine inépuisable où l'on trouve pour tous et pour chacun, des cas en particulier, un modèle, ou un appui solide : aussi y a-t-on souvent recours et l'on s'aperçoit alors combien sont nombreux les enfants et les jeunes gens qui en ignorent jusqu'aux scènes les plus touchantes.

Savoir suggérer est la plus grande finesse pédagogique.

Dans les œuvres littéraires et philosophiques : quelques vers de Corneille, de Boileau, les conférences, les sermons, (Carnet de poche). Dans ses lectures, ses recherches, dans sa tête, chacun trouve et il est arrivé de voir des élèves en énoncer de bien profondes ou en trouver, quand, avec intention, je leur en laissais le choix.

AVANTAGES

Les avantages de ce système ne tardent pas à se manifester.
Les élèves s'habituent à apprécier leur conduite mutuelle et deviennent d'excellents camarades.

Faciliter aux élèves les rédactions.

Développer chez le maître et les élèves l'esprit d'observation.

Les élèves s'habituent à la réflexion.

Supprimer les grands écarts.

La discipline y gagne beaucoup. L'esprit de piété et de religion grandit et devient une grande consolation.

L'étude de l'histoire devient intéressante à cause de l'étude raisonnée de la valeur véritable des divers personnages.

Par le contact incessant avec les esprits d'élite, les caractères s'adoucissent tout en se fortifiant.

L'amour de l'humanité tout entière fait place à l'égoïsme individuel.

Le goût de l'étude se développe en même temps que celui de la lecture.

Préparer aussi à la lutte pour la vie. Mettre au cœur cette intelligence sage, utile à la famille et à la société.

Le patriotisme s'épure et se fortifie.

La politesse devient une habitude.

La vie est plus noble, plus aimable aussi et ses misères ne vaincront pas celui qui, d'avance, est convaincu qu'il aura à souffrir ; il a un idéal auquel il restera fidèle.

Voici un exemple. (Voir au chapitre de la Méthodologie : "Composition française : Devoir d'élève.")

Les anciens élèves désirent ardemment faire partie des différentes sociétés religieuses ou patriotiques et s'y font remarquer par leur attention.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Responsabilité respective de deux municipalités scolaires dont l'une a été érigée à même le territoire de l'autre.

En 1914, les commissaires de la corporation scolaire de Causapsal firent construire une école académique et prélevèrent sur les contribuables de la municipalité la somme nécessaire au paiement de cette bâtisse. Cette école fut érigée dans le village de Causapsal. Or, par un arrêté ministériel du 2 juin 1915, le Lieutenant-Gouverneur en conseil détacha de la municipalité scolaire de Causapsal un certain nombre de lots situés dans le village pour en faire une nouvelle municipalité scolaire, celle du village de Causapsal, l'ancienne municipalité devant prendre dorénavant le nom de Causapsal paroisse.

L'année suivante, le 11 août, la corporation scolaire du village s'obligea par résolution à payer le coût de cette école académique à la corporation de paroisse, qui accepta, elle aussi, par résolution du 16 août; ce paiement, qui s'élevait à la somme de \$16,045, devait se faire à la condition que la corporation scolaire de paroisse rembourse à celle du village la somme de \$400, accordée comme subvention par le gouvernement ainsi que les intérêts (\$48), de cette somme et le montant de la vente de la vieille maison d'école, soit \$250.

Dans son acceptation, la corporation scolaire de paroisse proposa que le paiement se fasse par voie de billet promissoire à deux mois pour le montant de \$16.045, moins \$700., soit \$15.345 à 6% d'intérêt. A cette invitation, la corporation scolaire ne répondit pas et le paiement ne se fit d'aucune façon.

Le vingt septembre, la corporation scolaire de la paroisse décida, par résolution, d'accorder un dernier délai de huit jours, après quoi il y aurait poursuite.

La corporation du village n'ayant pas payé dans les huit jours, l'action fut intentée par la corporation scolaire de la paroisse.

La corporation demanderesse alléguait dans son action tous les faits susmentionnés, puis conclut en demandant que la défenderesse soit condamnée, soit 1o. à libérer la demanderesse de toutes dettes contractées pour la construction de la maison d'école académique, en lui en donnant décharge et quittance, soit 2o. à payer le prix de cette construction, si quittance parfaite n'est pas donnée par la défenderesse à la demanderesse dans les quinze jours du jugement pour le prix de cette construction.

A cette action la corporation défenderesse répondit en alléguant l'illégalité de sa propre résolution du 11 août 1915 parce que l'achat, par la défenderesse, d'une maison d'école appartenant à la demanderesse constituait une erreur de droit et de fait, les contributables de la municipalité scolaire du village étant responsables de tous les deniers empruntés pour la construction de ladite école. La défenderesse alléguait aussi dans son plaidoyer que, malgré l'illégalité de la résolution du 11 août, la défenderesse, sans y être obligée, a racheté, avant l'action, tous les billets donnés par l'ancienne municipalité scolaire de Causapsal, lesquels billets elle dépose en Cour comme garantie de l'exécution de ses obligations. La défenderesse déclara aussi qu'elle avait offert aux avocats de la demanderesse de payer le montant fixé par la résolution du 11 août 1915, si ces avocats pouvaient lui remettre les billets représentant les emprunts faits par l'ancienne municipalité scolaire de Causapsal. La défenderesse prétendit, enfin, que l'action n'était intentée que dans le but de faire des frais.

La Cour supérieure, ayant écouté les parties et apprécié leurs arguments, condamna la corporation scolaire du village de Causapsal à décharger et à libérer la corporation demanderesse de la dette contractée pour le coût de la construction de l'école académique, en lui remettant les billets signés par la demanderesse pour cet objet jusqu'à concurrence du montant réclamé dans la cause et, à défaut de ce faire dans les quinze jours du jugement, à payer à la demanderesse ladite somme réclamée.

C'est là tout ce que la corporation scolaire de paroisse, demanderesse, avait demandé dans son action.

EUG. L'HEUREUX,
Avocat.

LE TRAITÉ DE PAIX

Le 7 mai dernier, les délégués des gouvernements alliés remettaient aux représentants de l'Allemagne, convoqués à Versailles, les conditions du traité de paix imposées aux Allemands. Par ce traité, l'Allemagne est réduite au rang d'une puissance de cinquième ordre : elle perd ses colonies, son territoire est diminué de l'Alsace-Lorraine rendue à la France et de quelques autres provinces qui seront distribuées entre la Belgique, la Pologne et le Danemark. Sa flotte est pratiquement anéantie et ses armées réduites à 100,000 hommes. L'Allemagne devra aussi réparer tous les désastres qu'elle a accumulés au cours de la guerre, et démolir ses principales forteresses.

Ces conditions ont fait jeter les hauts cris aux Germains et le gouvernement de Berlin semble refuser les conditions des Alliés. Mais il faudra bien signer, car Foch est reparti pour le front, prêt à reprendre l'offensive. Le traité avec l'Autriche est sur le point d'être conclu.

Au 21 mai, les choses en étaient là.

METHODOLOGIE

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le maître permettra aux élèves de bien examiner l'image avant la préparation orale à la description écrite.

M.—Que représente l'image ?

E.—Elle représente des rats.

M.—Cette réponse nous donne-elle une idée exacte de l'image ?

E.—Non, M.

M.—Comment pouvez-vous dire qu'elle ne donne pas une idée exacte de l'image ?

E.—Parce qu'elle ne représente pas que des rats.

M.—Que représente-t-elle en outre ?

E.—Elle représente *une* bol dans une assiette ou une soucoupe, un panier qui contient des légumes et une *canistre*.

M.—Êtes-vous bien sûr que bol est du genre féminin ?

E.—C'est masculin : il faut dire un bol, et non une bol.

M.—Vous avez dit : un panier qui contient des légumes : ne peut-on pas dire la même chose en moins de mots ?

E.—Un panier de légumes.

M.—Si le panier était vide, que diriez-vous ?

E.—Je dirais tout simplement : un panier.

M.—Si c'est un panier destiné à contenir des légumes, comment le nommer ?

E.—Le panier aux légumes.

M.—Vous avez désigné un autre ustensile par le nom *canistre*. Pensez-vous que ce mot soit français ?

E.—Tout le monde nomme cela une canistre.

M.—Le mot *canistre* n'est pas français.

E.—On dit aussi une chaudière.

M.—La chaudière est un grand vaisseau destiné à chauffer, cuire ou bouillir. Il en a de très grandes, comme les chaudières à vapeur. Le même mot s'emploie aussi pour le contenu : une chaudière de sucre. Comment nomme-t-on généralement les vaisseaux de fer blanc dont se servent les laitiers ?

E.—Certains les nomment canistres, d'autres bidons.

M.—C'est bidon qui est le terme propre. Il y a des bidons de diverses formes et de différente contenance. Il y en a de très petits qui servent de gourdes aux soldats.

Revenons à l'idée générale représentée par l'image. Si les rats ne touchaient à aucun des objets, est-ce que l'image offrirait la même idée ?

- E.—Ce ne serait pas la même idée.
M.—Comment voyez-vous cela ?
E.—Elle représenterait des rats respectueux du bien d'autrui.
M.—Croyez-vous qu'il y ait des rats d'une telle probité ?
E.—Non, M., quand ils sont libres, ils rongent tout ce qui leur tombe sous la dent.
M.—Qu'est-ce qui peut troubler leur liberté ?
E.—La présence d'une personne ou d'un chat.
M.—Ici, sur cette image, sont-ils dérangés dans leur festin ?
E.—On ne voit rien qui les dérange.
M.—Dites ce qu'ils font.
E.—L'un ronge un chou qu'il a sorti du panier, et les deux autres mangent dans le bol.
M.—Mangent quoi ?
E.—Je ne puis dire ; ce n'est certainement pas du lait, parce que le contenu du vaisseau est noirâtre.
M.—Le vase est représenté en blanc, l'artiste pouvait-il en indiquer le contenu quel qu'il fût, sans des traits plus foncés ?
E.—Il ne le pouvait pas.
M.—Que peut contenir le bol ?
E.—Il peut contenir du lait, ou tout autre aliment.
M.—Examinez bien l'intérieur du vase et la position d'un des rats, et dites-nous si le contenu est solide ou liquide ?
E.—Ce n'est pas du liquide qu'il y a dans le vaisseau.
M.—Comment voyez-vous cela ?
E.—On voit la patte d'un rat au milieu du vaisseau ; le contenu est assez solide pour la supporter.
M.—Y a-t-il encore un autre indice que le contenu du vase n'est pas liquide ?
E.—On voit que les rats ont entamé le contenu, par le trou qui est au milieu ; on ne voit pas cela sur une surface liquide.
M.—C'est bien observé. Maintenant, il faut trouver l'endroit où se passe cette scène.
E.—Ce doit être dans la dépense.
M.—En parlant des rats, faut-il donner un détail qui les distingue de tous les autres ?
E.—On peut dire si ce sont des vieux ou des jeunes.
M.—Comment sont ceux-ci ?
E.—Ils sont vieux ; à leur taille et à leur barbe, on le voit bien.
M.—Dans la description de cette image, sera-t-il à propos de parler de la ménagère de la maison ?
E.—Non ; elle n'y figure pas.
M.—Qui sera fâché de voir ses légumes rongés et sa bonne graisse de rôti entamée ?

E.—C'est la ménagère.

M.—Il peut donc être intéressant de parler de la cuisinière ou de la ménagère ?

E.—Oui, puisqu'elle comptait sans ces pillards.

M.—Maintenant que nous avons parlé des détails, revenons à l'idée générale, que je vous ai demandée au commencement de cet exercice oral. Qui peut me la donner en peu de mots ?

E.—L'image représente des rats en train de faire un bon repas dans la dépense.

M.—Dites : en train de se régaler ou de faire bombance, ce sera plus intéressant. Avant de commencer la rédaction, faites un plan des principales idées trouvées au cours de cet exercice d'observation. Indiquons brièvement ce plan. Par quoi commencez-vous ?

E.—Par le lieu, ensuite les rats, leur action, les choses, et la déception de la ménagère.

Pour donner plus d'intérêt et développer davantage, on parlera du chat, en se servant des noms Raminagrobis ou Grippeminaud, employés par le fabuliste. Sans doute, on ne mentionnera pas le chat comme figurant de la gravure, mais comme absent ou guettant les rats à leur sortie.

MODÈLE : AUX VOLEURS ! AUX VOLEURS !

Trois gros rats sont en train de piller la dépense où ils ont pénétré par un trou pratiqué dans le plancher. Rien n'est à l'abri de ces infatigables rongeurs ; ils s'introduisent partout, et partout font des dégâts. Voyez-les dans la dépense : ils rongent, ils boivent, ils volent à leur aise ; l'un ronge le cœur bien tendre d'un chou qu'il a sorti du panier de légumes, les deux autres se délectent de la succulente graisse de rôti dont le bol est rempli. A leur posture, on pourrait dire au sens propre que ces deux rats sont dans leur assiette : la porte est fermée, et le trou trop étroit pour Grippeminaud, ils font bombance sans crainte d'être dérangés. Ils comptent sans la sagesse de Raminagrobis, qui, en habile chasseur, les guette peut-être à la sortie du festin. Et la cuisinière est sur le point de venir prendre les légumes destinés au pot-au-feu. Quelle ne sera pas sa déception de ne trouver que des restes de ce qu'elle avait déposé si frais, si bon dans sa dépense ! Elle va pester contre les pillards, et accuser le chat de son manque de vigilance.

Le travail de l'artiste est des mieux réussis : il est plein de vie et de relief.

N. TREMBLAY

Leçon d'anglais d'après la méthode naturelle

What animals do you see in the picture? I see two ponies.

On each pony what is there? On each pony there is a boy.

What are the boys doing? They are riding the ponies.

Are the ponies galloping or trotting? They are galloping.

What is the difference between galloping and trotting? In galloping the horse or pony advances by means of leaps or bounds; when its front hoofs are on the ground its hind hoofs are in the air and when its hind hoofs are on the ground its front hoofs are in the air.

Are you sure that you are right? I think I am, what do you think, sir? I am sure I don't know what to think; I imagined that as the



animal advances by leaps or bounds, all four hoofs would be in the air or on the ground at the same instant; don't you think that the picture bears me out?

Please, sir, what does *bears me out* mean? *Bears me out* means proves that I am right.

On examining the picture more attentively, I think you are right.

Now tell me how does a horse trot? A horse trots by lifting one fore-foot and the hind-foot of the opposite side at the same time. That is a very good description of how a horse trots.

Have horses to be taught to trot? Many horses have to be taught or trained but some horses trot naturally, they are natural trotters.

What is a trotter? A trotter is a horse trained to trot at a high speed without breaking into a gallop.

Do you know what is the speed of the fastest trotters? No, sir, I don't know anything about the speed of fast trotters. Well, I think the fastest trotters make a mile in two minutes.

In trotting races does the man sit on the horse's back? No, sir, he sits in a vehicle, called a sulky to which the horse is harnessed.

What is a pony? A pony is a very small horse.

On what are the boys sitting? They are sitting on saddles.

What are saddles generally made of? They are generally made of leather.

Is the left-foot of the boy in the foreground of the picture hanging free? No, his left-foot is not hanging free.

In what is it resting? It is resting in a piece of iron shaped to receive the foot.

What is the piece of iron called? I don't know what it is called.

Invent a name for it. Perhaps an iron-foot-rest would do.

It is not a bad name, but the real name is stirrup-iron, sometimes it is called for short simply a stirrup.

What supports the stirrup? A strap supports the stirrup-iron.

Of what is the strap made? It is made of leather.

What is it called? I don't know what it is called.

It is called a stirrup.

What are the boys holding in their hands? They are holding the reins.

The other ends of the reins are fastened to what? They are fastened to the bridle.

What is the bridle? The bridle is the part of the harness fitted to the head of a horse.

What is the bridle used for? It is used for governing or restraining a horse.

To what part of the bridle are the reins attached? They are attached to the piece of iron which is inserted in the mouth of the horse.

What is it called? I don't know. Well, it is called the bit.

Along the ponies' necks what is there? Along the ponies' necks there is a mass of long hair.

The mass of hair which is along the ponies' necks is known under what name? It is known under the name of mane.

What is a mane? It is a mass of hair along a horse or a pony's neck. Is there any other animal that you know of that has a mane?

Yes the lion has a mane.

Is the lion's mane placed similarly to the horse's? No it is more like a collar.

Before the boys mounted the ponies what did they do? They harnessed them.

Where were the ponies? They were in the pasture.

What is a pasture? It is a field in which animals are at grass.

Instead of saying : It is a field in which animals are at grass, what might you say? I might say it is a meadow in which animals are grazing.

What word might you employ instead of grazing? I might employ the word *pasturing*.

What other word would serve instead of *pasturing*? *Browsing* would serve instead of *pasturing*.

What is the meaning of the words *at grass*, *grazing*, *pasturing*?

The words *at grass*, *grazing*, *pasturing* all mean eating grass or browsing. From what language does the word *browsing* come? That I can't tell.

Well, *browsing* comes from the good French word *brouter*.

In order to harness the ponies what had the boys to do first? They had first to go to the pasture and catch the ponies.

Is it always easy to catch a horse or a pony? Sometimes it is quite easy; if the animal has been well trained it will generally come when called; if it has not been well trained or if it is in a wilful or a playful mood it will be hard to catch.

What do you mean by well trained? By *well trained* I mean well taught, well brought up, well tamed; made to listen to its master's voice and to obey it.

Almost directly behind the ponies what is seen? Almost directly behind the ponies a tree is seen.

Is the tree straight? No, it is not straight, it is bent.

In which direction it is inclined? It is inclined towards the left.

What is to be seen in the background of the picture? In the background of the picture a number of bushes are to be seen.

Do the boys seem happy? Yes they seem happy.

Are the ponies enjoying the race? They appear to be enjoying it very much.

Make a sentence briefly describing the picture. In the picture, two well clad boys mounted on vigorous ponies which are galloping across a field are to be seen.

Make another sentence. The ponies are well harnessed, the boys' feet are in stirrups and nothing is missing to make the ride an enjoyable one.

Make a sentence about the ponies. They are stout and strong and they appear to have as much pleasure in the race as their young masters.

J. AHERN.

COMPOSITION FRANÇAISE

(DEVOIR D'ÉLÈVE)

Chaque jour, vous avez écrit une pensée en tête de vos devoirs : quel profit peut-on tirer d'une telle pratique ?

PLAN	1.—DÉBUT	} 7 ^e année ;
		} 1 ^{ères} fois.
	2.—PLUS TARD	} 8 ^e année ;
		} Mieux compris.
	3.—CE QUE J'EN PENSE	} Pratique ;
} Grands hommes ;		
} Petites phrases mieux que grandes		
4.—PROFIT	} Pour le moment ;	
	} Plus tard.	
5.—CONCLUSION	} Bien à en tirer.	

DÉVELOPPEMENT

A mon arrivée dans la 7^{ième} année, je m'aperçus, comme tous mes compagnons, qu'en tête des devoirs de chaque jour nous mettions une pensée, soit de grands hommes, soit une maxime ou un proverbe, ou encore soit des paroles tirées de l'Évangile. Pour les premières fois, nous trouvions cette idée un peu drôle, mais à la fin de l'année nous commençâmes à comprendre qu'il était très utile d'en mettre une.

Aussi, rendu en 8^{ième} année, je compris de mieux en mieux qu'il était pratique d'avoir une pensée en tête de chaque devoir ; et de plus, rendus à la fin de la journée, tous les élèves étaient anxieux de savoir quelle pensée nous allions avoir pour le lendemain ; cela prouve que la leçon de notre professeur a été bien comprise.

Pour ma part, je crois qu'un des nombreux profits à tirer de ces pensées, c'est de nous faire connaître l'idée de certains grands hommes que la terre a portés et de nous montrer que sans cesse ils travaillaient pour ainsi dire à faire du bien à leurs semblables. C'est ainsi que, dans cette pensée de La Fontaine : "Aide-toi, le Ciel t'aidera", il y a un sentiment religieux, et que cette pensée, lue par certaines personnes, les sauvera peut-être, car les paroles la fortifieront et elles s'efforceront d'être meilleures. Dans cette pensée de Racine : "La gloire des méchants en un moment s'éteint", ces paroles condamnent les méchants et encouragent les bons à persévérer. Et maintenant des paroles tirées de l'Évangile quelles sont belles et nombreuses ces paroles de Jésus-Christ ! quelle morale ne peut-on pas en tirer ? par exemple, dans les deux suivantes : "Aimez-vous les uns les autres", — "Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles." De plus, il y a aussi des proverbes dans lesquels il y a des vérités de grand sens et qu'il est bon de connaître ; tel que celui-ci : "Qui n'avance pas, recule."

Pour le moment, ce qu'il y a à faire est d'étudier les pensées que l'on connaît, et de travailler à en trouver d'autres ; car, souvent on comprend mieux ce qui est exprimé en peu de mots que ce qui est exprimé en plusieurs. Dans l'avenir, le meilleur moyen de faire connaître les pensées des anciens, sera d'en intercaler dans nos discours.

Un bon profit tiré de la pratique de pensées en tête des devoirs est que l'on a appris qu'en travaillant on vient à bout de tout ; et que si tant de monde se sont donné tant de peine depuis la création, pourquoi nous, jeunes gens, ne commencerions-nous pas notre carrière de travail vraiment dite ? et nous obéirions ainsi à la pensée de La Fontaine : "Travaillez, prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le moins."

(Fait absolument sans aide par l'élève Roméo Delcourt, âgé de 16 ans, 8^e année, Académie commerciale catholique, Montréal.)

PARFUMS D'HISTOIRE

UN PETIT ROMAN CANADIEN

(Sujets de composition tirés de l'Histoire du Canada).

Données historiques :

1. François Bissot, sieur de la Rivière, s'établit à la pointe de Lévy en 1647, la même année que Guillaume Couture, et il épousa presque aussitôt après une des filles de Guillaume Couillard, gendre de Louis Hébert. Dès 1655, Bissot fit bâtir à la pointe de Lévy un moulin où les colons purent faire moudre leurs grains. Les familles Bégin, Lemieux, Chartier et Pourveu s'étaient établies dans le voisinage de Bissot.
2. Noms des enfants de Bissot et leur âge, à la date de 1665. Louise, 14 ans ; Geneviève, 12 ans ; Catherine, 10 ans ; Claire-Françoise, 9 ans ; Marie, 8 ans ; Guillaume, 4 ans ; Charles-François, 1 an.
3. Mgr de Laval, alors évêque de Québec.
4. Inauguration du sanctuaire de la Bonne Sainte-Anne à Beaupré, en 1665.
5. Marie de l'Incarnation alors vivante, puisqu'elle mourut en 1672. Parmi ses sœurs se trouvaient sœur St-Charles et Mère du Saint-Esprit. Cette dernière fut un prodige de vertu. Elle lavait les filles sauvages, disent les chroniques, les peignait de ses propres mains, les instruisait avec une patience d'ange et les servait nuit et jour durant leurs maladies.
6. Le monastère des Ursulines se trouvait sur les hauteurs de Québec. De là on pouvait voir les petites maisons blanches sur les côtes de Lévy.

PRÉFACE.

"Le 25 mars 1665, madame François Bissot conduisit ses trois filles, Geneviève, Catherine et Claire-Françoise, au couvent des Ursulines de Québec." Telle est la petite phrase que je viens de lire dans l'Histoire de la Seigneurie de Lauzon et qui fait surgir dans mon imagination tout un monde ancien.

"C'est en 1665, c'est-à-dire, du vivant même de Marie de l'Incarnation, puisque notre "Sainte" canadienne ne mourut qu'en 1672. Alors je reconstitue ce petit couvent tout embaumé des vertus de la Sainte, avec ses classes aux tables et aux bancs de frêne, sa chapelle si pieuse, ses petits passages, son réfectoire. Je revois ses fenêtres donnant sur le fleuve, d'où l'on peut apercevoir les maisons blanches de la côte de Lévy. Surtout je revois ce parler où une bonne religieuse, au bandeau blanc et au voile noir, peut-être la Mère de l'Incarnation elle-même, vient souhaiter la bienvenue aux trois petites élèves que lui emmène madame Bissot. Quels jolis noms chez ces gentilles enfants, pensionnaires comme nous ! Leurs portraits se dessinent facilement : Geneviève, grandette de 12 ans, est déjà sérieuse, Elle comprend qu'il faut s'instruire, et elle comprend aussi qu'elle a une certaine responsabilité en quittant sa mère : elle sera la gardienne attitrée de ses deux petites sœurs. Catherine, je la veux un peu pétillante, avec ses yeux vifs et son air enjoué. Je la vois déjà familière avec la bonne sœur : 10 ans sera son âge. Et Claire-Françoise, 9 ans, beau bébé blond, l'enfant gâté de sa mère, et qui en ce moment sent les inquiétudes de la séparation ; je la vois se blottir contre sa mère en regardant avec terreur ces portes fermées remplies de mystère. Madame Bissot essaye d'être souriante. Elle baise ses enfants et retourne à la pointe de Lévy.

Il y a eu des larmes chez les trois petites, mais lorsque, tenant Marie de l'Incarnation par la main, elles sont conduites dans la salle de récréation, et qu'elles se voient entourées de joyeuses compagnes de leur âge, elles se plaisent dans ce bienfaisant asile.

Je les vois allant en classe, et là à étudier et lire, lire du français comme nous, prier comme nous. Leur histoire du Canada n'était pas considérable en cette année 1665, car c'est à

peine si la colonie prenait quelque importance. Avec quel amour elles devaient étudier l'arrivée de Champlain en 1608, ou de Louis Hébert en 1617.

Je les vois à la petite chapelle du couvent, priant pour la conversion des sauvages, ou encore pour la gloire et la prospérité du royaume très chrétien de France.

O petites Canadiennes de 1665, vous n'aviez pas à étudier l'histoire du Canada, car vous la faisiez alors notre belle histoire : et c'est à nous à vous étudier, à vous aimer, à vous imiter.

1er sujet :

Raconter une veillée de famille chez François Bissot, le 15 février 1665. Veillée intime. On parle de conduire Geneviève et Catherine au couvent des Ursulines de Québec, où elles devront faire leur première communion. Claire-Françoise veut aussi aller avec ses sœurs ; on se rend à sa demande. A la prochaine traversée favorable, on se rendra à Québec.

2e sujet :

La rentrée, le 25 mars. Madame Bissot accompagne ses enfants.

3e sujet :

Lettre de Geneviève à sa mère, le 30 mars. Claire-Françoise a pleuré le premier soir. Catherine et elle-même étudient leur catéchisme. Elle s'informe des frères et sœurs qui sont à la maison.

4e sujet :

Racontez que le 5 avril les petites sont demandées au parloir : c'est M. Nigin, un voisin, qui leur apporte une lettre de leur mère.

5e sujet :

Le 10 avril, lettre de Geneviève. Elle raconte la mort d'une petite sauvagesse au couvent. C'est Mère du Saint-Esprit qui a assisté la petite malade.

6e sujet :

Le 18 mai, lettre de Catherine à sa mère pour lui annoncer la première communion pour le 15 juin.

7e sujet :

Raconter la 1ère communion de Geneviève et de Catherine. Mgr de Laval dit la messe. Les parents communient. Claire-Françoise ne communie pas parce qu'elle n'a pas encore fait sa 1ère communion.

8e sujet :

Le 1er juillet est le jour de la sortie. Joyeuse traversée à la pointe de Lévy. Arrivée à la maison paternelle.

9e sujet :

Raconter un pèlerinage de la famille Bissot à Sainte-Anne de Beaupré. 3 canots pour la famille.

(Ecole modèle de Nicolet, avril 1919.)

DOCUMENTS SCOLAIRES

LE CERCLE JACQUES-CARTIER, DE L'A. C. J. C.

Fidèle à une tradition ininterrompue depuis sa fondation, le cercle Jacques-Cartier célébrait, le dimanche du 27 avril, son quatrième anniversaire.

Les membres avaient été invités à faire, le matin, la communion, aux intentions du cercle, dans leur paroisse respective. L'après-midi, ils se réunissaient à l'École normale Jacques-Cartier, pour une séance mi-sérieuse, mi-récréative, que devait terminer un office religieux.

Les ex-membres avaient reçu une invitation de même que les élèves finissants de l'institution, parmi lesquels le recrutement est le plus propice. Vingt et un jeunes gens étaient présents.

Le président explique le caractère de la réunion, exprime la bienvenue à tous, au nom du cercle. Il profite de la circonstance pour remercier chaleureusement M. l'aumônier, l'abbé A. Desrosiers, principal. Depuis quatre ans qu'il procure toutes les facilités matérielles, il n'a pas ménagé non plus ses encouragements et ses conseils. Désireux de laisser une sémence d'idées, le président parle de l'importance des cercles d'études, en général. Sans le cercle, le jeune homme n'étudie pas ; il est seul, ne sait ni quoi, ni comment étudier, et il se demande à quoi bon le faire. Membre d'un cercle, il se sent rassuré, uni à d'autres ; le travail lui est imposé, fixé, on lui procure aide, renseignements et livres. Il apprécie l'étude, en saisit l'opportunité et constate personnellement ses progrès. En effet, le cercle est une "coopération d'idées". Dans son sein, on profite des idées d'autrui, et celui-ci profite des nôtres.

Le vice-président met en relief l'efficacité réelle des cercles d'études, par une revue des travaux accomplis au cercle Jacques-Cartier depuis quatre ans, sous les aspects Piété, Étude, Action. Car le cercle est affilié à l'A. C. J. C.

Piété.—Les membres sont tenus à une communion générale mensuelle ; ils pratiquent la communion par roulement ; ils ont pris part aux retraites fermées, aux heures saintes organisées par l'A. C. J. C. durant la guerre ; ils ont prié pour leurs confrères conscrits.

Etude.—Depuis avril 1915, époque de fondation, le cercle a tenu 120 séances régulières d'étude et traité 118 sujets historiques, apologétiques, pédagogiques surtout. Le nombre des membres actifs a varié de 9 à 21. Ces membres se sont intéressés activement aux réunions intercercles, conventions régionales, conseils fédéraux, congrès en l'honneur dans l'A. C. J. C. Ils y ont envoyé des représentants officiels. Quelques-uns des leurs font partie soit du comité central, soit du comité régional de Montréal.

Action.—Le cercle Jacques-Cartier, durant la lutte scolaire ontarienne, adressait 500 enveloppes pour souscriptions, recueillait 21.177 volumes et brochures pour l'œuvre du "Livre français" et faisait signer 10.431 personnes contre le règlement 17. Plus tard, par un "euchre", puis une organisation dramatique, il contribuait pour une bonne part au maintien et au développement de la colonie de vacances des Grèves. Il a vendu plus de 600 almanachs de la Langue française, près de 300 autres volumes et brochures ; il a distribué parmi les instituteurs 300 circulaires, en réclame pour "L'Action française."

Deux membres ont fondé chacun une avant-garde dans le but de préparer les écoliers à entrer dans l'A. C. J. C., leurs études finies.

Le cercle a aussi organisé chaque année une séance intercercle, célébré chaque anniversaire et profité de diverses circonstances, mortalités, mariages, pour témoigner à ses membres ses sympathies et son amitié.

De ce tableau d'ensemble qui parle favorablement en l'honneur de l'A. C. J. C., le vice-président conclut à l'importance et à la supériorité de cette dernière pour former des chrétiens convaincus, des patriotes sincères, des apôtres sociaux. C'est ce que peuvent être des insti-

tuteurs. Tout cela est dit sans marque de prétention, sans l'ombre d'un dédain à l'endroit des jeunes qui ne partagent pas les mêmes convictions ni les mêmes labeurs.

M. l'aumônier se lève alors et nous renouvelle ses encouragements et ses conseils. Il profite du malaise actuel présenté par la société universelle pour nous inciter à continuer de nous renseigner, de nous armer, d'être prêts à faire notre humble part dans la solution des difficultés qui s'amoncellent. Un monde nouveau va surgir ; il va falloir penser, parler, agir opportunément. Chacun aura, doit avoir sa tâche à remplir au meilleur profit de la génération à laquelle il appartient.

Comme un bon supérieur qui aime à délasser ses subordonnés après les avoir instruits, il nous convie, séance tenante, à un goûter vraiment royal durant lequel les discussions et les conversations s'engagent, se prolongent..... Bientôt la cloche sonne ; les élèves de l'Ecole Normale montent à la chapelle ; c'est pour la bénédiction du T. S. Sacrement, nous les suivons, et tout est bien qui finit bien : nous finissons au pied de l'ostensoir, dans la prière et la réflexion. La consécration du cercle au Sacré-Cœur est lue, et l'on se quitte, réconfortés, déterminés à poursuivre notre programme de vie, notre besogne de formation.

H. LESSARD.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

" LE PATER " OU " ORAISON DOMINICALE "

QUATRIÈME PARTIE

LA CONCLUSION DE L'ORAISON DOMINICALE

AMEN, AINSI SOIT-IL.

Jésus-Christ nous recommande sans cesse de prier en son nom ; pourquoi ne nous fait-il pas parler de lui-même dans l'Oraison Dominicale ? La raison en est bien simple : peut-on mieux parler de Jésus, et en son nom, que de dire la prière qu'il nous dicte par sa parole, et qu'il nous inspire par son Esprit ? Pourquoi nous seulement nommer le Père, sans songer au Fils unique à qui nous sommes unis dans l'Esprit-Saint qui procède de l'un et de l'autre et nous fait prier en disant : *Abba, Père ?*

L'Oraison Dominicale se termine par le mot hébreu *Amen*, qui en est comme le sceau et la conclusion.

Amen veut dire *qu'il en soit ainsi, ou Ainsi soit-il, d'après quelques interprètes.*

C'est un vœu nouveau, un désir plus vif et plus ardent d'obtenir ce que nous avons demandé.

C'est aussi un résumé de toutes nos demandes ; nous devons, par conséquent, prononcer cette conclusion avec une piété et une sincérité toutes particulières, pour suppléer aux défauts d'attention et de ferveur qui ont pu se glisser dans le reste de la prière.

Amen, selon d'autres interprètes, signifie : *Il en est vraiment ainsi, il en sera fidèlement ainsi*, ce que je viens de demander me sera accordé ; je le crois, je l'espère, j'en suis certain.

"Toutes les promesses de Dieu ont en Jésus-Christ leur vérité, comme dit saint Paul ; et c'est par lui aussi que tout s'accomplit infailliblement pour la gloire de Dieu et la nôtre."

Et l'effet de l'Oraison Dominicale, c'est de porter en elle son accomplissement, et d'être exaucée en même temps qu'elle est dite. "Dieu ne nous exhorterait pas à demander, s'il ne voulait pas nous exaucer." (S. Augustin.)

Prions donc *pour nous-mêmes.*

D'après saint Thomas d'Aquin, quatre conditions sont requises pour obtenir infailliblement ce que l'on demande :

1^o Prier pour soi-même ;

2o Prier avec piété ;

3o Prier avec persévérance ;

4o Demander des choses utiles au salut.

“Si vous demandez quelquefois et ne recevez pas, c'est que vous demandez mal, ou que vous demandez ce qui ne vous est pas utile, ou que vous ne persévérez pas”, ajoute de son côté saint Basile.

Prions aussi *pour nos frères* !

Quoique nos prières ne soient pas toujours exaucées, elles sont toujours méritoires pour nous ; selon cette parole du Roi Prophète : “Ma prière reviendra dans mon sein” ; ce qui veut dire : si ma prière ne leur est pas utile, j'en recevrai au moins la récompense. (S. Thomas.)

Comment Dieu n'exaucerait-il pas favorablement une prière sortie du cœur et de la bouche de son Fils bien-aimé qui, comme dit saint Paul, a été toujours exaucé à cause de sa révérence, de la profondeur de son respect, de l'excellence de ses hommages ?

Jésus-Christ venait de dicter à ses Apôtres cette prière si courte, mais si sublime : *Notre Père*... etc. ; pour nous engager à la répéter souvent, et à la répéter avec confiance, il ajouta :

“ Si quelqu'un de vous a un ami et qu'il aille le trouver pendant la nuit, et lui dise : “ Mon ami, prête-moi trois pains, parce qu'un de mes amis est arrivé chez moi de voyage et que je n'ai rien à lui donner ; et si celui-là, répondant de dedans sa maison, disait : Ne m'importune point, ma porte est fermée, je ne puis me lever et t'en donner. Si cependant l'autre persévère de frapper, je vous le dis, quand celui-ci ne se lèverait point pour lui en donner, parce qu'il est son ami, cependant à cause de son importunité, il se lèvera, et lui en donnera autant qu'il en a besoin.

“ Et moi je vous dis aussi : Demandez, et il vous sera donné : cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira. “ Car quiconque demande, reçoit ; et qui cherche, trouve ; et l'on ouvrira à celui qui frappe. Si quelqu'un d'entre vous demande du pain à son père, lui donnera-t-il une pierre ; ou si un poisson, lui donnera-t-il un serpent ? ou s'il lui demande un œuf, lui présentera-t-il un scorpion ?

“ Si donc vous qui êtes mauvais, vous savez donner à vos enfants des choses bonnes ; combien, à plus forte raison, votre Père céleste donnera-t-il un esprit bon à ceux qui le lui demanderont.”

Jésus-Christ veut que nous demandions à son Père, qui est aussi le nôtre, les grâces dont nous avons besoin ; il rédige lui-même la supplique dont nous devons nous servir, et il affirme que nous serons exaucés. En faut-il davantage pour que nous récitons souvent le *Pater*, et que nous le récitons avec piété et recueillement ?

En tout temps, en tout lieu, levons au ciel nos yeux baignés des larmes de la douleur et de l'exil en disant de cœur et de bouche :
NOTRE PÈRE !

Chanoine J.-M. A.

RÉCITATIONS

LA POULE.

La poule noire de grand'mère
A douze petits poulets gris,
La pauvre poule à fort à faire
Pour nourrir ses poussins chéris.

Lorsque dans son bec elle porte
Un peu de graine pour chacun,
Le gros chat, tapi sous la porte,
Voudrait, bien sûr, en croquer un.

Mais la poule noire le guette,
Et le chat craint son bec pointu,
Elle est très forte, la poulette,
Le chat a peur d'être battu.

Douze poulets n'ont qu'une mère
Pour les défendre et les nourrir.
Moi, j'ai ma mère et j'ai mon père.
Oh ! combien je dois les chérir !

Octave AUBERT.

LA FÊTE-DIEU

Dieu s'avance à travers les champs.
Par les iandes, les prés, les verts taillis de hêtres ;
Il vient suivi du peuple et porté par les prêtres.
Aux cantiques de l'homme, oiseaux, mêlez vos chants.

On s'arrête, La foule, autour d'un chêne antique,
S'incline en adorant sous l'ostensoir mystique ;
Soleil, darde sur lui tes longs rayons couchants !
Vous, fleurs, avec l'encens, exhalez votre arôme !
O fête, tout reluit, tout prie et tout embaume !

Dieu s'avance à travers les champs.
BRIZEUX.

BERCEUSE

Dormez, petits gars, la lampe est éteinte,
Dormez doucement, nul ne fait de bruit. . .
Fermez vos yeux bleus, reposez sans crainte :
L'homme aux sables d'or passe. C'est minuit.

Il met chaque soir son manteau d'étoiles,
Son chapeau fleuri d'un rayon d'argent,
Ses souliers d'azur. Il a, sous ses voiles,
De rêves joyeux un essaim charmant.

On le voit errer par toute la terre :
Il vient de là-haut, il vient de là-bas ;
En laissant flotter sa robe légère,
Il glisse furtif. On ne l'entend pas.

Il franchit les monts, traverse les plaines,
Les sentiers en fleurs et les bois ombreux ;
On le voit passer par les nuits sereines,
L'homme aux sables d'or, l'homme aux rêves bleus.

C'est lui qui préside au sommeil des choses,
Veille les oiseaux dans leur frêle nid,
Endort les grands lis, caresse les roses
Et berce l'enfant dans son petit lit.

Son nom, son vrai nom, est la Providence,
Qui veille sur nous la nuit et le jour ;
Elle a soin de tout, mais votre innocence
Attire sur vous son meilleur amour.

Allons, mes chéris, la lampe est éteinte ;
Dormez, petit gars, d'un sommeil très doux :
Fermez vos yeux bleus, reposez sans crainte,
Le regard de Dieu descend jusqu'à vous.

MAYAN.

NOTRE CHANT NATIONAL

O CANADA !

*Paroles de Routhier**Musique de Larallée*

O Canada, terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux,
Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix,
Ton histoire est une épopée
Des plus brillants exploits.
Et ta valeur de foi trempée
Protégera nos foyers et nos droits.

Sous l'œil de Dieu, près du fleuve géant,
Le Canadien grandit en espérant.
Il est né d'une race fière,
Béni fut son berceau :
Le ciel a marqué sa carrière
Dans ce monde nouveau.
Toujours guidé par sa lumière,
Il gardera l'honneur de son drapeau.

Amour sacré du trône et de l'autel,
Remplis nos cœurs de ton souffle immortel !
Parmi les races étrangères,
Notre guide est ta loi :
Sachons être un peuple de frères,
Sous le joug de la foi,
Et répétons comme nos pères.
Le cri vainqueur : "Pour le Christ et le Roi".

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Par quel nombre faut-il multiplier 0.937 pour avoir 1178.746 ?

Solution : $1178.746 \div 0.937 = 1258$. *Rép.*

2. Sept verges de drap ont coûté \$45.50 ; combien coûteront 64 verges ?

Solution : $\$45.50 \div 7 = \6.50 , le prix d'une verge ; $\$6.50 \times 64 = \416 , le prix de 64 verges. *Rép.*

3. Partager \$142224 entre 3 personnes de manière que la part de la seconde soit de \$12897 de plus que celle de la 1^{ère} et que la part de la 3^e soit de \$7698 de moins que celle de la 2^e.

Solution : $\$12897 - \$7698 = \$5199$, ce que la 3^e a de plus que la 1^{ère}.
Si de $\$142224$ on soustrait $(\$12897 + \$5199)$ ou $\$18096$, ce que la 2^e et la 3^e ont de plus que la 1^{ère} on a $\$124128$, le total que les 3 auraient si elles avaient chacune la même somme, une somme égale à la part de la 1^{ère}.

$124128 \div 3 = 41376$, la part de la 1^{ère}. *Rép.*

$\$41376 + 12897 = \54273 , part de la 2^e. *Rép.*

$\$54273 - \$7698 = \$46575$, part de la 3^e. *Rép.*

4. Un horloger achète 196 montres et 35 horloges pour $\$1344$. Il revend toutes ses montres pour $\$1764$ et ses pendules pour $\$550.20$. Sachant qu'il fait le même bénéfice sur une montre que sur une pendule, dites à combien lui revenait chaque objet.

Solution : $\$1764 + \$550.20 = \$2314.20$, somme réalisée par la vente des montres et des pendules.

$\$2314.20 - \$1344 = \$970.20$, le gain total.

$196 + 35 = 231$, le nombre d'objets vendus.

$\$970.20 \div 231 = \4.20 , le gain sur un objet.

$\$1764 \div 196 = \9 , le prix de vente d'une montre.

$\$9 - \$4.20 = \$4.80$, le prix d'achat d'une montre. *Rép.*

$\$550.20 \div 35 = \15.72 , le prix de vente d'une pendule.

$\$15.72 - \$4.20 = \$11.52$ le prix d'achat d'une pendule.

5. On a acheté 256 verges de drap et 184 verges de soie pour $\$824.64$. Trouvez le prix de la verge de drap et celui de la verge de soie, sachant que cette dernière étoffe coûte $\$0.54$ de moins par verge que la première.

Solution : $\$0.54 \times 184 = \99.36 , ce qu'on aurait payé de plus si les 184 verges de soie avaient coûté le même prix par verge que le drap.

$\$824.64 + \$99.36 = \$924$, ce que 256 verges de drap et 184 verges de soie, au même prix par verge, auraient coûté.

$256 + 184 = 440$ verges.

$\$924 \div 440 = \2.10 , le prix d'une verge de drap. *Rép.*

$\$2.10 - \$0.54 = \$1.56$, le prix d'une verge de soie. *Rép.*

6. Un homme a acheté un certain nombre de têtes de bétail pour $\$5880$. Il en a vendu 64 pour $\$3136$ sur lesquels son gain est de $\$896$. Trouvez le nombre des animaux achetés et combien chacun d'eux a coûté.

Solution : $\$896 \div 64 = \14 , le gain par tête sur les animaux vendus.

$\$3136 \div 64 = \49 , le prix de vente par tête.

$\$49 - \$14 = \$35$, le prix payé. *Rép.*

$\$5880 \div 35 = 168$, nombre d'animaux achetés. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un marchand a acheté $1575\frac{3}{4}$ verges d'étoffe à raison de \$2.80 la verge. Il en revend d'abord les $\frac{2}{5}$ à $3\frac{1}{2}$ la verge. S'il désire gagner \$1386.66 sur le tout, combien devra-t-il vendre la verge du reste.

Solution : $\$2.80 \times 1575\frac{3}{4} = \$2.80 \times 1575.75 = \$4412.10$, coût de l'étoffe.

$\$4412.10 + \$1386.66 = \$5798.76$, ce que la vente doit rapporter.

$1575\frac{3}{4} \times \frac{2}{5} = 1575.75 \times 0.4 = 630.3$ verges vendues à 3.50.
 $\$3.50 \times 630.3 = \2206.05 , ce que rapporte la vente des $\frac{2}{5}$.
 $\$5798.76 - \$2206.05 = \$3592.71$, ce que la vente du reste doit rapporter.

$1575.75 - 630.3 = 945.45$ verges, le reste.

$\$3592.71 \div 945.45 = \3.80 , prix de 1 verge du reste. *Rép.*

2. Deux ouvriers travaillent ensemble. Le salaire journalier de l'un est égal aux $\frac{4}{5}$ de celui de l'autre. On leur a payé \$294 pour 62 journées $\frac{1}{2}$ de celui qui gagne le plus et 75 journées de l'autre. Combien chaque ouvrier gagne-t-il par jour ?

Solution : Soit \$1, le salaire journalier de celui qui gagne le plus ; alors les $\frac{4}{5}$ de \$1 = \$0.80, le salaire journalier de l'autre.

$\$1 \times 62\frac{1}{2} = \$62\frac{1}{2}$, ce que recevrait celui qui travaille le plus.
 $\$0.80 \times 75 = \60 .

$\$62\frac{1}{2} + 60 = \$122\frac{1}{2}$, ce que recevraient les deux d'après les suppositions.

$\$294 \div \$122.50 = \$2.40$, le salaire journalier de celui qui reçoit le plus. *Rép.*

$\frac{4}{5}$ de \$2.40 = $4 \times \$0.48 = \1.92 , le salaire journalier de celui qui reçoit le moins.

3. Un marchand a acheté à l'encan un lot de marchandises pour les $\frac{11}{16}$ de leur valeur ; il les a revendues de manière à recevoir les $\frac{17}{14}$ de cette valeur. Sachant que son gain a été de \$413, combien a-t-il payé ces marchandises ?

Solution : $\frac{17}{14}$ de la valeur primitive des marchandises - $\frac{11}{16}$ de cette valeur = $\frac{136}{112}$ de la valeur - $\frac{77}{112} = \frac{59}{112}$ de la valeur primitive.

$$\frac{59}{112} = \$413 ;$$

$$\frac{1}{112} = \frac{413}{59} = \$7 ;$$

$\frac{77}{112} = \$7 \times 77 = \539 , ce que le marchand a payé les marchandises.

4. Un propriétaire loue deux maisons pour la somme de \$2250. La seconde année il augmente le premier loyer des 0.04 et diminue le second des 0.09. Les deux loyers sont alors égaux. Quels étaient : 1o. les loyers la 1ère année ; 2o. la 2de année ?

Solution : Soit \$1. le loyer primitif de la 1ère maison.

$\$1 + 0.04$ de $\$1 = \$1. + 0.04 = \$1.04$, le loyer de la 1ère la 2de année.

$\$1.04$ est aussi le loyer de 2de maison la 2de année, puisque les loyers sont égaux.

$\$1.4 = 0.91.91$ du loyer primitif de la 2de maison.

$\$1.04 \div 0.91 = \$1.14^{2/7}$, loyer primitif de la 2de maison.

$\$1 + \$1.14^{2/7} = \$2.14^{2/7}$ loyer primitif des deux maisons.

$\$2250 \div \$2.14^{2/7} = \$1050$, loyer primitif de la 1ère maison.

Rép.

$1050 \times \$1.14^{2/7} = \1200 , loyer primitif de 2de maison. *Rép.*

$\$1050 \times 1.04 = \1092 , loyer actuel de la 1ère maison. *Rép.*

$\$1200 \times 0.91 = \1092 , loyer actuel de la 2de maison. *Rép.*

5. Deux frères se partagent une somme de \$1045.12. Le premier dépense les $\frac{2}{9}$ de sa part. Le second perd le $\frac{1}{5}$ de la sienne, et ils ont alors le même somme. Quelles avait été les deux parts primitives ?

Solution : $\frac{6}{9} - \frac{2}{9} = \frac{4}{9}$, ce qui reste au 1er.

$\frac{4}{5} - \frac{1}{5} = \frac{3}{5}$, ce qui reste au second.

Il s'agit de partager \$1045.12 entre les deux frères de telle sorte que les $\frac{4}{9}$ de la part du premier égalent les $\frac{3}{5}$ de celle du second ;

$\frac{7}{9}$ de la 1ère partie = $\frac{4}{5}$ de la 2de,

$\frac{1}{9}$ de la 1ère partie = $\frac{4}{5 \times 7}$ de la seconde

$\frac{9}{9}$ de la 1ère partie = $\frac{4 \times 9}{5 \times 7} = \frac{36}{35}$ de la seconde.

$\frac{35}{35}$ de la part du second = la part du second.

$\frac{36}{35}$ de la part du second = la part du 1er.

$\frac{35}{35}$ de la part du 2nd + $\frac{36}{35}$ de la part du 2nd = $\frac{71}{35}$ de la part du 2nd = les parts des deux = \$1045.12.

$\frac{1}{35}$ de la part du second = $\frac{1045.12}{71} = \$14.72$.

$\frac{35}{35}$ de la part du second = $\$14.72 \times 35 = \515.20 , part primitive du second. *Rép.*

$\frac{36}{35}$ du second = $\$14.72 \times 36 = \529.92 , part du 1er. *Rép.*

Autrement : Soit \$28 les $\frac{7}{9}$ de la part du 1er ; alors \$28 les $\frac{4}{5}$ de la part du second.

$\frac{7}{9} = \$28$

$\frac{9}{9} = \$28 \times \frac{9}{7} = \$4 \times 9 = \$36$, la part du 1er.

$\frac{4}{5} = \$28$

$\frac{5}{5} = \$28 \times \frac{5}{4} = \$7 \times 5 = \$35$, la part du 2nd.

$\$36 + \$35 = \$71$, somme des parts des deux.

Le premier a $\frac{36}{71}$ du tout, c'est-à-dire $\frac{36}{71}$ de \$1045.12 = \$529.92. *Rép.*

Le second a $\frac{35}{71}$ du tout, c'est-à-dire $\frac{35}{71}$ de \$1045.12 = \$515.20. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

On emploie dans une usine du minerai de plomb qui en renferme 36% de son poids. On perd dans l'opération $16\frac{2}{3}$ de tout le plomb que renferme le minerai ; le plomb vaut \$76 la tonne. On demande combien de tonnes (2000 livres) de minerai il faudra traiter pour obtenir pour \$73872 de plomb ?

Solution : $\$73872 \div \$76 = 972$ tonnes.

Dans 1 tonne de minerai il y a 36% = 0.36 de tonne de plomb.

De ces 0.36, $16\frac{2}{3}\%$ ou $0.16\frac{2}{3}$ sont perdus.

$0.36 \times 0.16\frac{2}{3} = 0.06$, la partie perdue.

$0.36 - 0.06 = 0.30$ de la tonne de minerai = la quantité de plomb obtenue.

$972 \div 0.30 = 3240$ tonnes de minerai. *Rép.*

2. 40 livres d'eau salée contiennent $3\frac{1}{2}$ livres de sel; quelle quantité d'eau douce faut-il ajouter pour que, dans le nouveau mélange, il y ait $\frac{1}{2}$ livre de sel dans 15 livres d'eau ?

Solution : Le rapport primitif = $\frac{3\frac{1}{2}}{40} = \frac{7}{80}$;

Le 2nd rapport = $\frac{\frac{1}{2}}{15} = \frac{1}{30}$;

Ainsi le dénominateur doit éгалer 30 fois le numérateur.
 $7 \times 30 = 210$, le nouveau dénominateur.

$210 - 80 = 130$ livres. *Rép.*

$\frac{7}{80+130} = \frac{7}{210} = \frac{1}{30}$

Autrement : Dans 80 livres d'eau salée il y a 7 livres de sel ; donc il y a $80 - 7 = 73$ livres d'eau douce ; le rapport est $\frac{7}{73}$.

Dans le nouveau rapport, dans 30 livres d'eau salée il y a 1 livre de sel ;

Donc il y a $30 - 1 = 29$ livres d'eau douce; le rapport est $\frac{1}{29}$.

On veut savoir ce qu'il faut ajouter à 73, le dénominateur du premier rapport pour qu'il contienne 7, 29 fois.

$7 \times 29 = 203$.

$203 - 73 = 130$ livres d'eau douce quantité qu'il faut ajouter et nous avons $\frac{7}{73+130} = \frac{7}{203} = \frac{1}{29}$.

Remarque.—Les 7 livres de sel plus 203 livres d'eau douce font 210 livres d'eau salée, ce qui nous donne le rapport $\frac{7}{210}$, et la livre de sel plus 29 livres d'eau douce font 30 livres d'eau salée, ce qui nous donne le rapport $\frac{1}{30}$

3. Une personne place une certaine somme à intérêts simples, à 4% ; au bout de 2 ans 6 mois, elle retire capital et intérêts et replace le tout à 6% ; au bout de 3 ans 9 mois, le capital et les intérêts réunis s'élèvent à \$10187.10. Quelle somme a-t-elle placée primitivement ?

Solution : Soit \$1 la somme ; les intérêts à 4% pour 1 an = \$0.04 ; pour 2 ans 6 mois = $0.04 \times 2\frac{1}{2} = \0.10 .

$\$1 + \$0.10 = \$1.10$ le 2nd placement.

$\$1.10 \times 0.06 = 0.066$, les intérêts du 2nd placement pour 1 an ; $0.066 \times 3\frac{3}{4} = \0.2475 , les intérêts du 2nd placement pour 3 ans 9 mois.

$\$1.10 + \$0.2475 = \$1.3475$, ce que le capital primitif est devenu au bout de 3 ans 9 mois.

$\$10187.10 \div 1.3475 = \7560 , le capital primitif. *Rép.*

4. Un marchand a payé \$1540 de droits de douane. $37\frac{1}{2}\%$ des marchandises ont été exemptes, et le reste a été taxé 25%. Combien doit-on revendre le tout pour gagner $12\frac{1}{2}\%$ sur le prix de vente ?

Solution : $\$1540 \div 0.25 = \6160 , la partie de l'importation qui a été taxée.

$1 - 37\frac{1}{2}\% = 62\frac{1}{2}\% = 0.625 = \6160 .

$\$6160 \div 0.625 = \9856 , le total de l'importation.

$\$9856 + \$1540 = \$11396$, le coût total.

Sur ce qu'il vend \$1 il gagne \$0.12 $\frac{1}{2}$; donc il demande

\$1 pour ce qui ne lui a coûté que \$0.87 $\frac{1}{2}$.

$\$11396 \div \$0.875 = \$13024$, le prix de vente. *Rép.*

5. La somme de deux nombres est 23175 et l'un d'eux est $14\frac{2}{7}\%$ de plus que l'autre. Quels sont les nombres ?

Solution : Soit 1 le petit nombre, alors $1.14\frac{2}{7}$ le grand.

$1 + 1.14\frac{2}{7} = 2.14\frac{2}{7}$, la somme des deux nombres supposés.

$23175 \div 2.14\frac{2}{7} =$ le petit nombre.

Multipliant le dividende et le diviseur par 7 on a :

$162225 \div 15 = 10815$, le petit nombre. *Rép.*

$10815 + (10815 \times 14\frac{2}{7}) = 10815 + 1545 = 12360$, le grand nombre. *Rép.*

Autrement : $14\frac{2}{7}\% = \frac{1}{7}$.

Soit 7 le petit nombre, alors $7 + (\frac{1}{7} \text{ de } 7) = 7 + 1 = 8$, le grand nombre.

$7 + 8 = 15$, la somme des deux nombres supposés.

Le petit = $\frac{7}{15}$ du tout, $\frac{7}{15}$ de 23175 = $7 \times 1545 = 10815$, le petit. *Rép.*

$\frac{8}{15}$ de 23175 = $8 \times 1545 = 12360$, le grand. *Rép.*

6. Dans la construction d'une maison on a payé $62\frac{1}{2}\%$ de plus pour les matériaux que pour la main d'œuvre. Si la main d'œuvre avait coûté 25% de plus et les matériaux 20% de moins, la maison aurait coûté \$450 de moins. Combien la maison a-t-elle coûté ? Combien a-t-on dépensé pour la main d'œuvre ? Combien pour les matériaux ?

Solution : Soit \$1 la somme payée pour la main d'œuvre, alors

\$1.625 celle payée pour les matériaux et $\$1 + \$1.625 =$
\$2.625, le coût de la maison.

$\$1 + 25\%$ de $\$1 = \1.25 , le coût de la main d'œuvre dans le 2e cas.

$\$1.625 - 20\%$ de $\$1.625 = 1.625 - \$.0325 = \$1.30$, le coût des matériaux dans le 2e cas.

$\$1.25 + \$1.30 = \$2.55$, le coût de la maison dans le 2e cas.

$\$2.625 - \$2.55 = \$0.075$, la différence entre les deux prix. Chaque $\$0.075$ contenu dans $\$450$ représente $\$1$ de main d'œuvre.

$\$450.000 \div 0.075 = \6000 , le prix de la main d'œuvre. *Rép.*

$\$6000 + (0.625 \times \$6000 = \$6000 + \$3750 = \$9750$, le coût des matériaux. *Rép.*

$\$6000 + \$9750 = \$15750$, le coût de la maison. *Rép.*

ALGÈBRE

1. L'âge d'un homme est a années ; il a un fils dont l'âge est $\frac{1}{3}$ du sien. Quel sera l'âge du fils dans b années ?

Solution : $\frac{a}{3}$, l'âge du fils maintenant.

$\frac{a}{3} \times b = \frac{ab}{3}$, l'âge du fils dans b années. *Rép.*

2. L'âge d'un père est 3 fois celui de son fils. Dans 15 ans son âge ne sera que 2 fois l'âge du fils. Trouver les âges du père et du fils.

Solution : Soit x l'âge du fils maintenant, alors $3x$ celui du père.

Dans 15 ans l'âge du fils sera $x+15$ et l'âge du père $3x+15$.

$$3x + 15 = 2(x + 15) = 2x + 30.$$

$$3x - 2x = 30 - 15 = 15.$$

$x = 15$ ans, l'âge du fils. *Rép.*

$3x = 3 \times 15 = 45$ ans, l'âge du père. *Rép.*

3. Un canot automobile descend le cours d'une rivière pendant $7\frac{1}{2}$ heures ; il remonte alors, et, en $11\frac{1}{2}$ heures, arrive à 13 milles de son point de départ. Sachant que le courant à 3 milles à l'heure, trouver la vitesse du canot et dire à quelle distance du point de départ il est descendu.

Solution : Soient x la distance et y la vitesse.

$$\frac{x}{y+3} = 7\frac{1}{2} = \frac{15}{2} \dots \dots \dots (1)$$

$$\frac{x-13}{y-3} = 11\frac{1}{2} = \frac{23}{2} \dots \dots \dots (2)$$

Multipliant (1) par $(2y+6)$ et (2) par $(2y-6)$ on a :

$$2x = 15y + 45 \dots \dots \dots (3)$$

$$2x - 26 = 23y - 69 \dots \dots \dots (4)$$

Transposant (3) et (4) on a :

$$2x - 15y = 45 \dots \dots \dots (5)$$

$$2x - 23y = -69 + 26 = -43 - 43 \dots \dots \dots (6)$$

Soustrayant (6) de (7) on a :

$$8y = 88. \dots\dots\dots (7)$$

$$\text{d'où } y = 88 \div 8 = 11, \text{ la vitesse. } \textit{Rép.} \dots\dots\dots (8)$$

Substituant 165, la valeur de $15y$ à $15y$ dans (5) on a :

$$2x - 165 = 45. \dots\dots\dots (5)$$

$$\text{d'où } 2x = 45 + 165 = 210. \dots\dots\dots (9)$$

$$\text{et } x = 210 \div 2 = 105 \text{ milles, la distance. } \textit{Rép.}$$

4. Un rectangle est tel que si la base est augmentée de 4 verges, et la hauteur de 6, la surface est augmentée de 1396 verges carrées ; et que si la base est diminuée de 6 verges et la hauteur augmentée de 12 verges, la surface est augmentée de 936 verges carrées. Trouver les dimensions de ce rectangle.

Solution : Soit x la base et y la hauteur ; alors xy la surface.

$$(x+4)(y+6) = xy + 1396 \dots\dots\dots (1)$$

$$(x-6)(y+12) = xy + 936 \dots\dots\dots (2)$$

$$xy + 4y + 6x + 24 = xy + 1396 \dots\dots\dots (3)$$

$$xy - 6y + 12x - 72 = xy + 936 \dots\dots\dots (4)$$

Transposant (3) et (4) on a :

$$4y + 6x = 1396 - 24 = 1372 \dots\dots\dots (5)$$

$$6y + 12x = 936 + 72 = 1008 \dots\dots\dots (6)$$

$$\text{Divisant (6) par 2: } -3y + 6x = 504. \dots\dots\dots (7)$$

Soustrayant (7) de (5) on a :

$$7y = 868. \dots\dots\dots (8)$$

$$\text{d'où } y = 868 \div 7 = 124, \text{ la hauteur. } \dots \textit{Rép.} \dots\dots\dots (9)$$

Substituant 496 la valeur de $4y$ à $4y$ dans (5) on a :

$$496 + 6x = 1372. \dots\dots\dots (5)$$

$$6x = 1372 - 496 = 876. \dots\dots\dots (10)$$

$$\text{d'où } x = 876 \div 6 = 146, \text{ la base. } \dots\dots\dots \textit{Rép.} \dots\dots (11)$$

5. L'avoir d'A était les $\frac{7}{4}$ de celui de B. Après avoir donné \$12 à A, il reste à B une somme égale à celle que possède A multipliée par une fraction qui a pour numérateur 3 et pour dénominateur un nombre égal aux $\frac{2}{21}$ du nombre de piastres qu'avait A d'abord. Que possédait chacun d'eux ?

Solution : Soit $4x$ l'avoir de B ; alors $7x$ celui d'A.

$$4x - 12, \text{ ce que possède B après avoir donné } \$12 \text{ à A.}$$

$$7x + 12, \text{ ce que possède A après avoir reçu les } \$12.$$

La fraction a pour dénominateur $\frac{2}{21}$ de $7x = \frac{2x}{3}$;

$$\text{la fraction est donc } \frac{\frac{3}{2x}}{\frac{2}{3}} = 3 \div \frac{2x}{3} = \frac{9}{2x}.$$

$$4x - 12 = (7x + 12) \frac{9}{2x}.$$

Multipliant l'équation par $2x$ on a :

$$8x^2 - 24x = (7x + 12) 9,$$

$$8x^2 - 24x = 63x + 108,$$

Transposant on a :

$$8x^2 - 24x - 63x = 108,$$

$$8x^2 - 87x = 108.$$

Divisant par 8 on a : $x^2 - \frac{87x}{8} = \frac{108}{8} = \frac{27}{2}$.

Complétant le carré on a : $x^2 - \frac{87x}{8} + (\frac{87}{16})^2 = \frac{27}{2} + \frac{7569}{256} = \frac{3456 + 7569}{256} = \frac{11025}{256}$

Extrayant la racine on a : $x - \frac{87}{16} = +\text{ou} - \sqrt{\frac{105}{16}}$,

$$x = \frac{105}{16} + \frac{87}{16} = \frac{192}{16} = 12.$$

$$4x = 4 \times 12 = 48, \text{ la part de B. } \textit{Rép.}$$

$$7x = 7 \times 12 = 84, \text{ la part d'A. } \textit{Rép.}$$

6. A quel taux faudrait-il placer \$7200 pour retirer \$10752.336 d'intérêt en 18 ans 6 mois, les intérêts se capitalisant tous les 6 mois ?

Solution : $C(1+r)^n = C'$.

$$C = \$7,200 ; C' = \$7200 + 10752.336 = \$17952.336 ;$$

$n = 18$ ans 6 mois, mais les intérêts se capitalisant tous les 6 mois, n devient $2n = 37$.

Les intérêts se capitalisant tous les six mois r devient $r/2$.

$$7200(1+r/2)^{37} = (\$17952.336)$$

$$(1+r/2)^{37} = \frac{17952.336}{7200} = 2.49338.$$

$$37 \log. (1+r/2) = \log. 2.49338.$$

$$\log. 1+r/2 = \log. \text{ de } \frac{2.49338}{37} = \frac{0.396790}{37} = 0.010724$$

$$1+r/2 = n. \text{ c. de } 0.010724 = 1.025.$$

$$r/2 = 1.025 - 1 = 0.025.$$

$$r = 0.025 \times 2 = 0.05 = 5\%. \textit{ Rép.}$$

GÉOMÉTRIE

1. Deux couronnes circulaires sont formées par trois cercles concentriques. Le diamètre du petit cercle est de 16 pouces; la couronne qui touche au cercle a 5 pouces de large et la seconde couronne a 4 pouces. Quel est le rapport de la surface de la 1ère couronne à la seconde ?

Solution : Le diamètre du 1er cercle = 16 ; celui du 2e = 16 + 5 + 5 = 26 ; celui du 3e = 26 + 4 + 4 = 34.

$$(26^2 - 16^2) \times 0.7854 = \text{surface de la 1ère couronne.}$$

$$(34^2 - 26^2) \times 0.7854 = \text{surface de la 2e couronne.}$$

$$(676 - 256) 0.7854 = 420 \times 0.7854 = \text{surface de la 1ère.}$$

$$(1156 - 676) 0.7854 = 480 \times 0.7854 = \text{surface de la 2e.}$$

Le rapport est de 420 à 480 ou de 7 à 8. *Rép.*

2. Deux cercles concentriques forment une couronne dont la surface est égale à la surface du cercle intérieur. Comparez leurs rayons.

Si le rayon du grand cercle est égal à 100 pouces, quelle sera la longueur du rayon du cercle intérieur ?

Solution : Soit 2 la surface du grand cercle alors 1 la surface du petit.

$$\frac{r. c. de 1}{3.1416}, \text{ le rayon du petit ou } \frac{1}{3.1416}$$

$$\frac{r. c. de 2}{3.1416}, \text{ le rayon du grand.}$$

Le rapport est de 1 à la racine carrée de 2. *Rép.*

2. $100' \div 2 = 10000 \div 2 = 5000$ le carré du rayon du petit cercle.

La racine carrée de 5000 = 70.71. *Rép.*

3. La hauteur d'une pyramide sur une base rectangulaire est de 2 pieds 8 pouces et le volume de la pyramide est de 5 pieds cubes. Si la longueur de la base est de 3 pieds 9 pouces, quelle en est la largeur ?

$$\begin{aligned} \text{Solution : } (5 \times 1728 \times 3) \div 2 \text{ p. } 8 \text{ p.} &= (5 \times 1728 \times 3) \div 32 \text{ pouces} = \\ &25920 \div 32 \div 32 = 810 \text{ pouces, surface de la base.} \\ 810 \text{ pouces} \div 3 \text{ pieds } 9 \text{ pouces} &= 810 \text{ pouces} \div 45 \text{ pouces} = \\ &18 \text{ pouces} = 1 \text{ pied, } 6 \text{ pouces. } \textit{Rép.} \end{aligned}$$

4. Les côtés d'une pyramide sur base carrée sont des triangles équilatéraux. Si l'arête de la base est de 16 pouces, quelle est la surface latérale de la pyramide quelle en est la hauteur et quel en est le volume ?

$$\text{Solution : } 16^2 \times .433 = 256 \times 0.433 = 110.848 \text{ pouces carrés, surface}$$

d'un des côtés de la pyramide.

$$110.848 \times 4 = 443.392, \text{ surface latérale de la pyramide.}$$

Rép.

2° Abaisant une perpendiculaire du sommet de la pyramide sur le milieu de l'arête de la base, on divise le côté de la pyramide en deux triangles rectangles; les hypoténuses de ces triangles sont les arêtes du côté de la pyramide et la base est la moitié de l'arête de la base.

La racine carrée de $(16^2 - 8^2) =$ la *r. c.* de $256 - 64 =$ la *r. c.* de 192.

Abaisant une perpendiculaire du sommet de la pyramide sur le milieu de la base, on a un triangle rectangle dont la base est 8 et l'hypoténuse la racine carrée de 192. $192 - 8^2 = 192 - 64 = 128$.

La racine carrée de 128 = la perpendiculaire abaissée du sommet sur le milieu de la base = 11.31 pouces hauteur de la pyramide. *Rép.*

$$(16^2 \times 11.31) \div 3 = 256 \times 3.77 = 965.12 \text{ pouces cubes,}$$

volume de la pyramide.

J. AHERN.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

A PROPOS D'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'année 1918-1919 a été féconde en débats et polémiques sur la question toujours actuelle de l'instruction publique. C'est d'abord la question du programme d'études débattue dans le *Devoir* : nous avons déjà signalé ce débat. Puis ce fut le tour de l'instruction obligatoire : la *Presse* de décembre 1918 et janvier et février 1919 publia maintes communications, prove-

nant de sources variées, sur cette grave question. *Le Devoir, L'Action Catholique, La Vérité, La Patrie, L'Événement, Le Droit, Le Progrès du Saguenay, L'Avenir du Nord, L'Union des Cantons de l'Est, L'Éclairer, de Beauceville, Le Progrès du Golfe, Le Courrier, La Tribune, Le Clairon*, tous trois de St-Hyacinthe, etc., prirent aussi une part active à la lutte qui fut continuée à la Législature de Québec. A l'Assemblée législative le débat devint à un moment presque tragique. De son siège, à l'Assemblée législative, le député de Saint-Hyacinthe, M. Bouchard, attaqua l'Inspecteur général des écoles catholiques avec passion, accusant ce dernier d'avoir fabriqué ou falsifié les statistiques et certains textes afin de prouver l'inopportunité de l'instruction obligatoire. Profondément blessé dans son honneur professionnel, M. Magnan invita le député de Saint-Hyacinthe à le rencontrer dans la salle des Promotions à l'Université Laval, où une défense complète serait produite. M. Bouchard déclina cette invitation. M. Magnan lui répondit à l'Université Laval en présence d'un auditoire nombreux, au premier rang duquel on remarquait S. G. Mgr P.-E. Roy, le Recteur de l'Université Laval. Sir Lomer Gouin, l'honorable M. J. Décarie et un grand nombre de députés et conseillers législatifs. La réponse de l'Inspecteur général au député de Saint-Hyacinthe a été mise en brochure.

Plusieurs autres brochures sur l'instruction obligatoire ont aussi été publiées vers le même temps : un discours de l'honorable sénateur Dandurand en faveur de la contrainte scolaire, une conférence du R. P. Hermas Lalande, contre cette contrainte et une lettre, avec des appendices, également contre la contrainte scolaire, par M. C.-J. Magnan.

Pendant la session en cours à Ottawa, la question des *écoles nationales* a été posée aux Communes par M. Edwards. L'hon. R. Lemieux, au nom de la province de Québec, s'y est éloquentement opposé. Au sénat, c'est le sénateur Pope, des Cantons de l'Est, qui s'est fait l'avocat des *écoles nationales* et de l'*instruction obligatoire*, réclamant pour tout le Canada des *écoles neutres et bilingues*. MM. les sénateurs Dandurand, Beaubien, Choquette et L'Espérance ss sont opposés aux écoles nationales, s'appuyant sur la constitution de 1867.

L'ÉDUCATION ANTIALCOOLIQUE

Pour favoriser l'enseignement antialcoolique, nous recommandons les excellents *Tableaux Antialcooliques* des Cleres de Saint-Viateur. Ces tableaux sont au nombre de vingt, la plupart illustrés.

LE 22e

Le glorieux 22e Bataillon canadien-français, qui s'est illustré à Courcellette, Vimy, Saint-Julien, Lens, Saint-Eloi et maints autres champs de bataille désormais célèbres, est revenu au Canada le 16 mai dernier. Québec, le 18 mai et Montréal le 19, ont fait une grandiose réception aux héros du 22e.

RETRAITE FERMÉE

C'est le lundi, 14 juillet, à 4 heures du soir, que s'ouvrira, à l'École Normale de Montréal, la retraite fermée pour les anciennes élèves. Les institutrices ou autres jeunes filles qui voudraient y prendre part, sont priées de s'inscrire d'avance à l'École Normale même, 992 Sherbrooke-Ouest, Montréal.

LE CHER FRÈRE ANGE (1)

M. l'abbé Elie-J. Auclair,

Rédacteur de la *Semaine religieuse* de Montréal.

Bien cher monsieur l'abbé,

Il me semble que 55 ans de vie, consacrés à l'éducation chrétienne des enfants, donnent bon droit à celui dont je veux vous entretenir d'avoir une mention d'honneur dans la revue ecclésiastique qui, d'habitude, dit quelques mots des vertus de ceux qui furent inscrits au livre du sacerdoce catholique.

Le très cher frère Ange, âgé de 76 ans, vient de mourir au noviciat des Frères de l'Instruction chrétienne, à Laprairie. Il est mort comme il avait vécu, en soldat, vaillant, debout jusqu'à l'agonie, malgré l'âge et de bien vives souffrances. Il avait été 55 ans dans le "rang". La mort seule l'en a pu faire sortir ! A ceux qui ont gardé quelque respect pour la valeur véritable de porter la main au front.

Le frère Ange était bâti de ce bois, ou de ce fer, dont la France a façonné ses grands généraux, comme beaucoup de ses plus humbles soldats. Si vous voulez avoir de plus amples détails sur leur trempe ou leur structure, adressez-vous à MM. les Allemands ; ils viennent d'en tâter de quoi témoigner en connaissance de cause.

Ils ne sont vraiment pas ordinaires, la plupart de ces religieux français, établis depuis peu ou depuis longtemps sur nos rives. Hommes d'une foi à transporter les montagnes, d'une énergie de volonté indomptable, sans aucun merci pour eux-mêmes, ils affrontent le sacrifice le plus grand avec un sourire. Aussi attachés et fidèles à leurs règles de communauté que l'est le soleil à suivre son programme quotidien, ils sont, quand même, les hommes les plus aimables du monde, d'une politesse et d'une affabilité qui vous gagnent du coup, car vous sentez tout de suite qu'elles sont à pure base de sincérité, de cordialité, de générosité. L'esprit vif et subtil, ils savent goûter un bon mot, et au besoin, sans recherche, vous rendre plus que votre monnaie dans un langage qui vous charme, avec une distinction et une vivacité de manières que vous voudriez posséder. Je ne crois pas charger le portrait, et je passe plus d'un trait sans le marquer.

Eh ! bien, tel fut le bon vieux frère Ange, au témoignage de tous ses confrères et des nombreuses générations qui ont passé sur les bancs de sa classe. Je ne puis me lasser d'y penser, de le répéter : " Quel mérite, mon Dieu ! Vivre 55 ans sans démentir un instant le portrait que je viens de faire, sous une règle sévère, sans une seule joie extérieure, dans l'obscurité la plus complète, je pourrais dire dans le sacrifice constant, au service des plus petits, quelle grandeur et quelle beauté ! " Oui, ce sont les plus petits surtout que le cher frère aimait et auxquels il a consacré presque toute sa carrière. Avec lui, les éléments de la lecture devaient s'apprendre de quelque façon, et les premières notions ou la lettre du catéchisme aussi, *dame oui* ! Mais avec cela devait se former également l'esprit de foi et de religion, sans lequel toute lettre apprise est chose vaine et stérile.—Ce ministère éminemment délicat et difficile d'initiateur d'âmes et d'esprit, le bon frère Ange l'exerçait à travers notre province depuis quelque 30 ans. Il fut l'un des premiers disciples de Lamennais qui vinrent établir la communauté des Frères de l'Instruction chrétienne au Canada. Ses confrères perdent en lui le plus vaillant de leurs pionniers. Montréal vit ses débuts chez nous. Mais c'est à Chambly que son cœur "prit racines profondes" au sol canadien. Il y trouva, pour s'acclimater, nombre de vieux souvenirs historiques français et le commerce d'un prêtre-curé dont les habitudes de pensée, d'ordre et de vie étaient bien faites pour cadrer avec les siennes.

Je garde un souvenir ému et reconnaissant des premières et vigoureuses leçons d'A. B. C., reçues du bon frère Ange en des jours déjà lointains de 30 ans. Contraste des évé-

(1) Reproduit de la *Semaine Religieuse* de Montréal.

ments, l'année dernière, en qualité de visiteur des écoles, je devais inspecter, dans la paroisse de Saint-Stanislas, une classe de petits, dans laquelle le frère Ange enseignait avec autant d'ardeur qu'autrefois. Pour une fois, le visiteur fut beaucoup plus timide, gêné, que le professeur visité.

Lundi, le 7 avril, j'avais la filiale consolation d'aller répandre sur son corps une dernière rosée d'eau sainte, en chantant, sur ses restes mortels, du plus profond du cœur : *Requiem aeternam dona ei, Domine*. Quel spectacle édifiant que les funérailles d'un humble frère des écoles ! Dans la chapelle sans tentures, le cercueil de bois brut est déposé sur deux tréteaux, couvert des emblèmes du deuil et de la résurrection. Les frères recueillis remplissent la nef. Un prêtre est à l'autel. A la tribune, on chante la prière du *Requiem*. Jamais la liturgie des funérailles chrétiennes ne se montre plus grande que lorsqu'elle apparaît dans toute sa simplicité, dégagée de toute pompe tapageuse, de décors vulgaires. L'esprit a le loisir de saisir les paroles consolantes ou terribles auxquelles le chant de Solesmes seul donne tout leur sens.

In memoria aeterna erit justus

Voilà qui vaut bien autant qu'un peu de vogue auprès des hommes !

Liber scriptus proferetur.

In quo totum continetur.

Et ce sera, pour vous, l'heure du triomphe, cher bon vieux frère. Voici votre prière coutumière :

*Ingemisco tanquam reus,
Preces meae non sunt dignae,
Sed, tu bonus, fac benigne,
Ne perenni cremer igne,
Voca me cum benedictis !*

Et le vœu dernier s'est chanté en commun :

Requiescat in pace !

Le corps du frère Ange fut déposé en terre au cimetière de la communauté. Puisse-t-il y être une semence d'instituteurs, d'éducateurs chrétiens, à la foi aussi vive, au cœur aussi ardent, qui comprennent l'importance de leur mission et sachent former, pour le bien de notre peuple, des générations de vrais hommes.

J.-O. MAURICE, prêtre,
Visiteur d'écoles.

L'ÉDUCATION DU PATRIOTISME

PAR LE RÉCIT ILLUSTRÉ ET COLORIÉ

Le vrai patriotisme est un patriotisme éclairé, fait de sentiments élevés et de notions justes. C'est de celui-là, sans doute, qu'il faut imprégner notre jeunesse, partout et en toute occasion.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal l'a compris. Elle vient de publier sur de simples feuilles toute une série de courtes narrations historiques, si entraînantes et si captivantes qu'elles méritent d'être appelées des *contes*. On y trouve les plus belles figures et les plus beaux gestes de notre incomparable histoire.

Dès aujourd'hui, nous pouvons dire à l'enfance de notre pays : voulez-vous des contes qui vous placent parce qu'ils sont écrits spécialement pour vous, par des conteurs charmants,

illustrés par de talentueux dessinateurs, et surtout parce qu'ils vous parleront de héros et d'héroïnes qui sont tout à fait de notre histoire et dont les mânes bienfaisants visitent sans doute nos foyers ? Ces récits coloriés nous entretiennent de toute la théorie des belles âmes, des surhumains audaces, des invincibles courages qui ont ouvert ce pays à la civilisation française, à la foi catholique et qui ont ainsi déposé sur ce coin du monde la semence d'une race immortelle.

Que l'on juge de la valeur de ces contes par l'énumération des dix premiers sujets parus :

<i>Chomedey de Maisonneuve</i>	récit de Victor Morin—ill. de J.-B. Lagacé.
<i>Louis Hébert</i>	récit de l'abbé A. Couillard-Després—ill. d'O.-A. Léger.
<i>Marie Rollé</i>	récit de Marie-Claire Daveluy — ill. d'A.-S. Brodeur.
<i>Guillaume Couillard</i>	récit de l'abbé A. Couillard-Després—ill. de Maurice Label.
<i>Jeanne Mance</i>	récit de Marie-Claire Daveluy—ill. de Rita Mount.
<i>Le martyr des PP. Brébeuf et Lalumière</i>	récit de l'abbé Lionel Groulx—ill. de J.-B. Lagacé.
<i>L'Intendant Jean Talon</i>	récit de Thomas Chapais—ill. d'O.-A. Léger.
<i>La Vénérande</i>	récit du juge L.-A. Prud'homme—ill. d'O.-A. Léger.
<i>Le "grand dérangement" de 1755</i>	récit d'Aégidius Fauteux—ill. d'O.-A. Léger.
<i>Le Marquis de Montcalm</i>	récit du chanoine Emile Chartier—ill. d'O.-A. Léger.

On le voit, les écrivains et les illustrateurs, parmi nos plus estimés, ont voulu collaborer à cette œuvre éminemment patriotique. Chacun y trouve sa récompense ; car de partout on écrit pour se procurer ces feuilles volantes colorisées que la "bambinerie" a vite fait d'appeler : "l'Histoire du Canada en images". Les instituteurs donnent leurs leçons d'histoire à l'aide de ces récits évocateurs, tout vibrants de patriotisme. Et les commissions scolaires en achètent afin de les distribuer aux élèves qui se distinguent dans l'étude de l'histoire nationale. C'est l'idéale récompense de fin d'année.

Pour se les procurer on écrit de tous les coins du Canada. Compatriotes, il faut que les contes historiques pénètrent dans chaque foyer canadien-français.

Les contes historiques de la Société Saint-Jean-Baptiste se vendent aux conditions suivantes, port payé :

- 1.50 les cent feuilles (assorties) ;
 - 6.00 les 500 feuilles ;
 - 12.00 le mille feuilles ;
 - 10.00 le mille feuilles pour 5000 et plus.
- La feuille se détaille à deux sous.

On reçoit les commandes au Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Monument National.

UNE IMAGE DE SAINT JEAN-BAPTISTE

Notre vieil ami l'excellent M. Derome, vient d'éditer une image de notre patron national, saint Jean-Baptiste, qui deviendra très vite populaire. Il faut la connaître et la répandre dans nos paroisses et en particulier dans nos écoles. Nous avons tant besoin de prières, pour nous soutenir dans la défense de nos droits ! Et qui, mieux que notre patron national, est en mesure et en obligation d'honneur, si l'on peut dire ainsi, de nous aider auprès de Dieu ? L'image est de belle venue. Vêtu de sa peau de bête, avec son "agneau" à ses pieds, et son bras levé comme pour désigner *Celui qui vient après lui*, le précurseur nous apparaît, au milieu d'une guirlande de feuilles d'érables, prêchant l'*Agneau qui efface les péchés du monde*. C'est tout-à-fait dans la note de sa haute mission providentielle. Ces feuilles d'érables, me direz-vous, c'est un anachronisme ; il n'y en avait pas dans le désert où Jean prêchait ! Sans doute, mais l'iconographie a ses droits et, ce Jean, c'est pour nous qu'il prêche, pour nous, les fils du pays de l'érable. Alors, tout est bien.

Mgr l'archevêque de Montréal a daigné approuver l'image nouvelle et enrichir d'une indulgence de 50 jours la prière qui l'accompagne, ainsi que l'indique du reste l'imprimé que nous avons sous les yeux. Voici, en effet, ce qu'on lit au bas de l'image :

SAINT JEAN-BAPTISTE

PATRON DES CANADIENS FRANÇAIS

Prière.—O Saint Jean-Baptiste, glorieux précurseur de Jésus, vous qui êtes, par le choix de nos pères et la volonté de l'Église, notre patron national, gardez-nous dans la fidélité à toutes nos traditions de foi catholiques et obtenez-nous de "l'Agneau qui efface les péchés du monde" la grâce des joies spirituelles, en nous dirigeant, aujourd'hui, demain et toujours, dans les voies du salut éternel, par Jésus-Christ Notre Seigneur.

Permis d'imprimer,

50 jours d'indulgence,

16 janvier 1919.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Il y a quatre formats de cette image en vente à 1 sou et 1½ 2 sous et 2½, avec des conditions spéciales pour la vente au mille. On s'adresse à la maison Derome, 36 ouest, rue Notre-Dame, Montréal.

E.-J.-A.

(*La Semaine Religieuse de Montréal*).

OU FAIRE RELIER "L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE"

M. Jérémie Richard, relieur, 31 rue Sault-au-Matlot, Québec, s'est fait une spécialité de la reliure de L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, à un prix modéré, garantissant de donner satisfaction aux municipalités scolaires et aux maisons d'éducation.

LE T. R. PÈRE PASCAL D. LAJOIE, C. S. V.

UN ÉDUCATION REMARQUABLE

NOTES BIOGRAPHIQUES (1)

Une dépêche de Bruxelles reçue le samedi, 1er mars, nous apprend la mort du T. R. P. Pascal Lajoie, supérieur général des Clercs de St-Viateur. Il est décédé ce jour-là même à la résidence de Jette-Saint-Pierre (Belgique) dans la 93e année de son âge et la 67e de sacerdoce. C'est un deuil profond non seulement pour la communauté dont il était le chef depuis 29 ans, mais pour notre ville, dont il fut curé de 1864 à 1880, après s'être dépeusé pendant plusieurs années à l'éducation de la jeunesse au collège Joliette. Tous ceux qui l'ont connu gardent de lui un souvenir vivant et les anciens de notre cité ont pieusement conservé la mémoire de son dévouement au bien des âmes et de la sage direction qu'il a toujours donnée à ses paroissiens.

Né à Saint-Jean-Baptiste de Rouville, le 29 mars 1826, Pascal Drogue-Lajoie était de famille modeste. Ses parents, frappés de ses dispositions, lui firent entreprendre ses études classiques au collège de Chambly que venait de fonder M. le curé Migneault. Après son cours classique, le jeune Pascal entra au Grand Séminaire de Montréal où il demeura deux ans et reçut la tonsure. Les responsabilités du sacerdoce l'effrayaient et son directeur conseilla de prendre un an de réflexion.

(1) Reproduit de l'*Etoile du Nord*, de Joliette, du 6 mars 1919.

Il se retira chez M. Brouillette, son cousin, alors curé de l'Acadie. Quelques temps après, pour répondre à la demande de M. Quevillon, curé de Ste-Elisabeth de Joliette, il devint instituteur de l'école que le dévoué pasteur avait créée. C'est là qu'il apprit l'arrivée des Clercs de St-Viateur à l'Industrie. Il résolut de demander son entrée au noviciat et, le 31 juillet 1847, il prenait place parmi les douze premiers novices en retraite. Après quelques mois de formation religieuse il fut professeur au collège (1847-48), retourna à Ste-Elisabeth comme directeur de l'école (1848-49) et revint au Séminaire le 1er septembre. En 1852, Mgr Bourget le convoque au Sault-au-Récollet pour y prendre part à une retraite qu'il donne aux vicaires et lui confère tous les ordres. Le 12 septembre 1852, il est ordonné prêtre, pour répondre au désir formel de Mgr l'évêque, et le 15 il devient directeur du collège (1852-56). Un an directeur du collège de Chambly (1856-57), il reprend charge du séminaire de Joliette jusqu'en 1859.

Appelé au chapitre de la communauté en 1860, il reste à Vourles comme maître des novices pendant trois ans et en 1864, de retour au Canada depuis quelques mois, Mgr Bourget lui confie la cure de Joliette. En 1870 il devient provincial des Clercs de St-Viateur au Canada, tout en demeurant curé, et en 1880, il est élu vicaire général de l'Institut. Il lui fallait dire un adieu définitif à sa chère paroisse et à ses confrères pour aller rester en France. Dix ans plus tard, le 17 août 1890, le chapitre, à l'unanimité, moins une voix—la sienne—le nommait supérieur général, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1903, il lui fallut prendre le chemin de l'exil et il fixa d'abord la résidence générale à Aerschot (Belgique) et enfin à Jette-Saint-Pierre, tout près de Bruxelles. En 1910, à l'occasion des noces de diamant du Séminaire, Mgr Archambeault l'avait créé vicaire général honoraire du diocèse de Joliette. En 1912 le T. R. Père Lajoie célébra son soixantième anniversaire de prêtrise et eut à cette occasion la joie de recevoir une lettre autographe de Pie X que le cardinal Vincent Vannutelli voulut bien porter lui-même au jubilaire.

Pendant quatre ans le Père Lajoie demeura en Belgique, malgré l'occupation allemande. On avait consenti à lui accorder ses passe-ports pour l'Amérique, mais le vénérable vieillard ne voulut pas abandonner son poste et préféra supporter les horreurs de la guerre. I eut enfin la consolation de recevoir des nouvelles détaillées du Canada par le R. P. Roberge qui put entrer en Belgique le 25 décembre 1918, et lui apporter l'hommage de ses fils canadiens. Dix jours plus tard, le 3 janvier, le T. R. Père était frappé de maladie et, après quelques semaines, il s'est éteint paisiblement le 1er mars.

Ces dates succinctes contiennent d'émouvantes leçons et illustrent la carrière du Père Lajoie. N'ayant d'autre désir que d'occuper de modestes fonctions, soucieux d'éviter les responsabilités du sacerdoce, Dieu l'appela pourtant à remplir des postes importants. Le grand secret de sa vie fut l'obéissance. Il se laissa sans cesse guider par la main de Dieu et fut un instrument docile.

Quand Mgr Bourget l'appela au Sault-au-Récollet, le P. Lajoie fut un peu surpris, et son étonnement redoubla quand Mgr lui manifesta l'intention de lui conférer les ordres sacrés et de le faire prêtre pendant ces quelques jours. Dans la volonté de l'évêque il discerna l'ordre de Dieu, et consentit. Il en fut de même toute sa vie. Ce fut par respect du saint prélat qu'il prit la cure de Joliette et là encore Dieu récompensa son obéissance. Il conquit le cœur des paroissiens et se fit "le serviteur de tous", selon le mot de l'apôtre. Infatigable par son dévouement, il multipliait les travaux et se tenait en contact intime avec tous ses enfants spirituels. Doué d'une réelle éloquence il opéra beaucoup de bien dans les âmes. Les vieux citoyens gardent encore la mémoire des vibrantes allocutions qu'il leur adressait dans les grandes circonstances et n'ont jamais perdu l'occasion de lui exprimer leur reconnaissance. En 1877, à ses noces d'argent sacerdotales, la ville lui fit une démonstration touchante d'affection filiale, et quand il eut quitté Joliette, on continua de loin à s'intéresser à lui. Chaque fois qu'il revint ce fut un véritable triomphe. En 1887 et en 1897, on sentit combien il restait cher à tous, et en 1904 à sa dernière visite il eut la joie d'assister au sacre de Mgr Archambeault. Son bonheur était grand et il voyait dans la création du nouveau diocèse l'accomplissement d'un rêve longtemps caressé.

Si Joliette a jalousement gardé son souvenir, lui-même a toujours entouré notre ville d'un vif amour. Jusque dans ses dernières années il vivait de l'existence joliettaïne. Il comptait parmi les plus belles heures celles qu'il passait avec des visiteurs de Joliette. Il suivait la vie du diocèse jusque dans les moindres détails. L'arrivée du courrier canadien, et surtout celui de la petite patrie était toujours un moment de bonheur pour lui.

Le P. Lajoie eut souvent le plaisir de recevoir auprès de lui des Canadiens de passage en France ou en Belgique. Rien ne lui était plus sensible. Vieux ou jeunes trouvaient auprès de lui un accueil cordial. Et quand c'étaient des intimes, la conversation se prolongeait de longues heures à parler des choses canadiennes. Mgr Bruchési, Mgr Archambeault et plusieurs autres personnages ne manquaient pas de lui rendre visite, et il en était profondément touché. Lui-même témoignait d'une grande délicatesse à leur endroit et ne perdait jamais l'occasion de leur prouver son affectueux respect. Un de ses grands regrets fut d'être privé par la guerre de rencontrer Mgr Forbes auquel il aurait vivement désiré présenter ses hommages.

L'amour des Canadiens, il le manifestait avec cordialité aux jeunes étudiants des Universités d'Europe qui voulaient bien aller passer quelques jours auprès de lui. Il se montrait affable avec tous, et on repartait heureux d'avoir vécu à ses côtés. La charge importante qu'il occupait à la tête d'une communauté française contribua largement à faire aimer notre pays à de nombreux Français. Les visites fréquentes, l'intérêt que leur Père Général portait aux affaires d'outre-mer firent connaître la patrie à un grand nombre de religieux que le P. Lajoie forma comme maître des novices ou comme supérieur. Ceux-ci à leur tour exercèrent une influence sur les enfants et ainsi, par sa calme réserve, par son tact, le P. Lajoie qui avait attiré sur sa personne le suffrage de ses confrères excita chez eux l'amour de la Nouvelle-France. N'est-ce pas là un patriotisme de bon aloi dont nous devons être fiers.

Ce qui facilita la tâche du P. Lajoie et lui gagna tous les cœurs ce fut avant tout sa grande prudence et sa sage réserve. Plutôt taciturne, ne se livrant guère, en toute occasion il faisait preuve d'un jugement très sûr et éclairé. Il accueillait avec calme les observations qu'on lui faisait, tempérait l'ardeur des gens trop impétueux et quand il avait tout pesé, en peu de mots, d'une voix calme et énergique, il rendait sa décision. On savait alors que, pour motiver un changement d'opinion chez lui, il faudrait des raisons bien péremptoires, et on ne se risquait qu'à bon escient.

C'est par ce grand sens pratique, sa pénétration de vues qu'il s'imposa aux religieux de France heureux de l'appeler à leur tête. On ne pouvait s'empêcher d'admirer son calme au milieu des épreuves qui l'assaillirent constamment.

Le sacrifice avait été lourd, en effet, de quitter définitivement le sol canadien, mais rien n'en parut ; il ne manifesta jamais de regret et sut ainsi gagner les cœurs. Il lui fallut organiser beaucoup d'œuvres, car l'Institut se développait en France. Il dut surtout éprouver les douleurs d'un second exil. La direction générale était installée à Paris depuis 1895, il aimait ce nid modeste mais attrayant où il avait caressé le rêve de terminer sa vie. Survint la persécution de 1903, il fallut prendre le chemin de l'étranger, abandonner aux mains du gouvernement des œuvres péniblement édifiées et gagner la Belgique.

L'accueil y fut cordial mais la situation était bien sombre. De tous côtés les difficultés se multipliaient, on était à l'étroit dans le château d'Aerschot et les vieillards de France s'habituèrent mal à un tel changement de vie. En 1908, la direction générale venait de s'installer dans la banlieue de Bruxelles, à Jette-Saint-Pierre. Au milieu de toutes ces tracasseries le Père Lajoie gardait la même sérénité d'âme, la même soumission à la volonté de Dieu. Parfois ceux qui l'approchaient de plus près sentaient, au tremblement de sa voix, une émotion profonde ; un instant et c'était tout, le courageux vieillard s'était ressaisi, et rien ne lui échappait plus.

Les deuils se multiplièrent autour de lui et au Canada. Ses fils les plus chers tombaient, et, seul au milieu de tant d'êtres aimés, il demeurait stoïque. La tête un peu plus courbée, la lèvre serrée par la douleur, il disait son "FIAT" et reprenait sa vie. La souffrance vint l'atteindre cruellement en 1913 : une cataracte double le rendit complètement aveugle.

On décida de tenter l'opération. A 86 ans, c'était hardi, mais tout réussit à merveille, et le P. Général put continuer de lire et d'écrire. Enfin arriva la grande épreuve, la guerre qui venait arracher de Belgique les fils de France et renvoyer au Canada quelques jeunes. Quand, sous la menace de l'invasion allemande, il fallut dire adieu aux confrères, le P. Général sentit son âme s'ébranler, mais, là encore, il se domina et donna le spectacle de la force. Pendant quatre longues années, il vécut isolé dans l'humble demeure que peuplait seul le souvenir. Les journaux canadiens ne pénétraient plus, de rares cartes postales laconiques donnaient des renseignements d'affaires ou apportaient de tristes nouvelles. Il se décida à faire un suprême sacrifice et, en 1917, il obtenait pour le P. Coutu l'autorisation de quitter la Belgique. C'était le compagnon fidèle de ses quinze dernières années, le fils aimé avec lequel il causait de "chez nous". L'adieu était dur, mais la voix du devoir fut plus forte ; le Père Général reprit sa vie ordinaire, se préparant toujours plus à la mort.

Avant de frapper à la porte, la messagère de délivrance devait lui laisser une dernière consolation : savoir que la paix allait revenir dans le monde, que le sang avait fini de couler et goûter la joie bien grande de presser sur son cœur le R. P. Roberge que lui-même avait donné comme successeur au P. Beaudry et qu'il venait d'appeler à ses côtés. Il tomba presque aussitôt, le père que tous aimaient, et la douleur fut vive parmi les siens. Ce fut la fin toute calme du vieillard dont les forces s'épuisent et l'entrée dans le grand repos. Par une délicate attention de la Providence, avant de se fermer aux misères d'ici-bas, ses yeux auront pu reposer une dernière fois encore sur le visage d'un enfant de Joliette.

Il est allé maintenant contempler face à face le Maître qu'il avait tant prié. Homme de piété et de règle, le P. Lajoie le fut avant tout. Dès sa jeunesse une foi profonde l'animait, et il fut heureux de seconder les efforts du P. Beaudry afin de promouvoir la dévotion au Sacré-Cœur et la communion quotidienne. Depuis de longues années, une grande partie de sa journée était consacrée à la prière. On l'entendait égrèner son chapelet et réciter à mi-voix d'innombrables "Ave". Une de ses grandes consolations fut de pouvoir célébrer jusqu'à ces dernières semaines.

Sa piété, il la portait aussi sur l'Église et ses chefs ; il avait le culte du Pape et de l'autorité. Ce fut la grande joie de son soixantième anniversaire de sacerdoce que la lettre de Pie X et la visite du cardinal Vannutelli. Une seule crainte le troubla : la résidence de Jette était bien modeste pour recevoir un prince de l'Église. Celui-ci y apporta tant de simplicité charmante et d'affectueuse sympathie que le bonheur fut complet.

Avec le P. Lajoie disparaît le dernier témoin de la fondation de notre séminaire. Il avait pris part aux héroïques débuts et aimait à causer des ouvriers de la première heure. De Joliette il avait suivi le rapide développement et continué l'œuvre féconde du grand vicaire Manseau. Au milieu des épreuves, la vie lui fut bonne, pouvons-nous dire. Confiant à la Providence il sut employer ses ressources à l'organisation plus complète de la province religieuse et, plus tard, de l'Institut tout entier ; il s'y donna sans partage et sentit qu'il était compris de ses enfants. Selon la belle parole du R. P. Charlebois : "Ce fut pour lui une suprême consolation de constater que sans cesse l'effection de ses fils devenait plus intense. Il semblait monter autour de lui comme un encens de prières et d'amour dont le parfum lui faisait une atmosphère d'agréable odeur, comme un flot de respect et d'affection qui berçait son cœur souvent désolé mais toujours fort". Cet attachement le suivra au-delà du tombeau, puisque la foi nous y invite, et du cœur des anciens de Joliette, comme de l'âme de ses fils, montera vers le ciel la suprême prière : "Qu'il repose en paix et que brille pour lui l'éternelle lumière".

Joliette, mars 1919.

LE PLUS BEAU SONNET DE LOUIS FRÉCHETTE

UN MOT DE SES SENTIMENTS RELIGIEUX (1)

L'an dernier, le 31 mai, c'était le dixième anniversaire de la mort du poète : par un article paru ce jour-là dans le *Soleil* (1), nous rappelions avec quelles excellentes dispositions il vit poindre et approcher la fin de son existence terrestre. Pleinement confiant en l'infinie clémence du Seigneur, il écrivait trois mois avant sa mort :

Quand le terme viendra de ma course éphémère,
Je pencherai ma tête, et je m'endormirai,
Sans peur, comme un enfant sur le sein de sa mère. (2)

Notre barde, surtout dans ses polémiques, a pu manquer de mesure et employer des expressions regrettables ; certaines de ses accointances qui durèrent des années et l'espèce d'ostentation qu'il mettait parfois à différer de l'opinion générale de ses compatriotes canadiens-français sur des questions de grave importance, ont dû faire appréhender le naufrage de sa foi religieuse (3) ; mais elle avait de trop profondes racines dans son âme pour que le Dieu de sa tombe ne fut pas celui de son berceau.

Nous aurons à le constater, Louis Fréchette a reçu une éducation familiale fœnicement religieuse : aussi au cours parfois si agité de sa vie laborieuse, son grand bonheur sera de recevoir des témoignages d'estime et d'amitié de la part des membres du clergé ou de religieux : par contre, la contradiction provenant de ce côté soulevait chez lui de violentes colères.

Plus d'un parmi les lecteurs de *l'Enseignement Primaire* sera surpris d'apprendre que le poète, afin de faire diversion à ses études profanes, et aussi sans doute pour asseoir solidement ses croyances catholiques, aimait à fréquenter les Pères et Docteurs de l'Église, entre autres : Saint François de Sales, Saint Augustin et Saint Jean Chrysostôme (4) ; il se délectait à la lecture d'apologistes laïques (5) et des grands confédérés du dix-neuvième siècle qui réfutèrent les erreurs contemporaines : les PP. Lacordaire, de Ravignan, Félix et Monsabré. On conçoit que ces pratiques si éminemment propres à préserver la foi religieuse contre les pernicieuses atteintes des fausses doctrines, jointes chez Fréchette à l'observation fidèle de ses devoirs d'enfant de l'Église, aient empêché que s'éteignît à jamais le flambeau qui illuminait le sanctuaire de son âme.

Mais c'est aux jours d'épreuves où défaillent ceux dont la foi chancelle, que brillent dans tout leur éclat les sentiments religieux des âmes droites sachant reconnaître dans la main qui les frappe, le Père des miséricordes dont le salutaire dessein est de faire rentrer ses enfants ne eux-mêmes ; de leur faire sentir le néant de la fragilité humaine ; la nécessité de recourir à sa toute-puissance, de lever les regards là-haut et songer à la véritable patrie exempte des misères et des vicissitudes d'ici-bas.

Ainsi, François Coppée cloué sur son lit de douleur, réfléchit, médite et recouvre la foi de son enfance, ce qui nous vaut le beau et si attachant volume de la *Bonne souffrance* que tout

(1) Au cours de 1918, le *Devoir* publia plusieurs intéressants sonnets de Fréchette, et *l'Enseignement primaire* deux articles relatifs à sa maison natale.

(2) *Revue Canadienne*, mars 1908.

(3) On sait la protestation indignée du poète lorsqu'un journaliste de Québec, se demanda si M. Fréchette n'était pas franc-maçon.

(4) Quelques années avant sa mort, Fréchette fit don de la collection des Œuvres de Saint-Jean-Chrysostôme à l'un de ses intimes : au Frère Symphorien, des Ecoles chrétiennes, qui dirigea brillamment le Mont-Saint-Louis durant près d'un quart de siècle.

(5) "Je me suis bien trouvé, nous disait-il, d'avoir suivi le conseil du Frère Herménégilde, mon ancien professeur : un jour que je lui rendais visite il me recommanda fortement de prendre connaissance des ouvrages d'Auguste Nicolas et de Joseph de Naistre."

(1) *Note de la rédaction.*—Nous laissons à notre correspondant la responsabilité de ses jugements sur certains principes débattus naguère par M. Fréchette, et qui valurent à ce dernier des critiques sévères.

le monde a lu et qui a versé à flot le baume consolateur dans des milliers d'âmes traversées par les eaux de la tribulation ou d'adversités de toute nature.

Fréchette, à son tour, est atteint dans ses fibres les plus délicates, car son chéri, le petit angelot Charles-Auguste, se faisant ravisseur du paradis, n'attend pas son quatrième mois pour quitter notre bourbe et s'envoler vers des régions meilleures. Oh ! la cruelle séparation pour le poète à l'âme si sensible ! Ce fut d'abord un affaissement, une espèce de prostration ; puis jaillirent des flots de larmes qui ne voulaient plus tarir ; mais enfin les élans de sa foi prennent le dessus et lui font envisager le bonheur sans fin et indicible de celui qui a échappé aux souillures de notre fange terrestre et qu'il reverra un jour, c'est son ferme espoir, pour participer à son éternelle félicité. Saisissant alors avec vive émotion sa lyre, le barde en les ravissants accents de résignation chrétienne que voici :

FIAT VOLUNTAS !

Vous me l'aviez donné, vous me l'avez ôté,
Mon cher petit trésor, mon amour blond et rose.
Lui qui, d'un seul sourire, en mes jours de névrose,
Ramenait à mon front le calme et la gaieté !

Vous me l'avez ôté, Seigneur ; et quand j'arrose
De mes pleurs le berceau vide qu'il a quitté,
Je sens que le bonheur et la sérénité
Ont aussi déserté mon pauvre cœur morose.

Mon chérubin chéri, mon doux bébé mignon,
De mes vieux ans, futur et dernier compagnon,
Vous me l'aviez donné dans un beau jour de fête.

Un seul de ses regards était pour moi sans prix ;
Pourquoi donc en mes bras l'avoir sitôt repris !
Et pourtant, ô mon Dieu, ta volonté soit faite ! (1)

A n'en pas douter ce sonnet est bien une *améthyste très délicatement ouvrie* ; et à son sujet nous pouvons répéter le mot de Montesquieu : "Chose admirable, cette religion qui semble ne promettre la félicité que dans un autre monde, fait encore notre bonheur dans celui-ci."

Qui ne connaît les strophes célèbres inspirées à Victor Hugo à l'occasion de la perte de sa fille aînée et de son gendre Charles Vacquerie, qui se noyèrent au lendemain de leurs noces, en 1843 ! D'aucuns nous sauront gré de reproduire au moins une couple de stances de ce poème vraiment admirable dans son ensemble, et où la note chrétienne résonne en parfaite sincérité

Je viens à vous, Seigneur, s'écrie le grand poète, Père auquel il faut croire,
Je vous porte apaisé,

Les morceaux de ce cœur tout plein de votre gloire
Que vous avez brisé.

Je conviens à genoux que vous seul, Père auguste,
Possédez l'infini, le réel, l'absolu ;

Je conviens qu'il est bon, je conviens qu'il est juste
Que mon cœur ait saigné, puisque Dieu l'a voulu !.....

(1) *Anthologie des Poètes français contemporains*. Cette excellente compilation de G. Walch et dont la préface est de Sully Prudhomme, mérite de figurer sur les rayons de toute bibliothèque de quelque importance.

Pourquoi hélas ! cette cloche au métal d'abord vierge, que Victor Hugo s'était plu à donner comme symbole de son âme lorsqu'il puisait ses inspirations aux mêmes sources que l'auteur du *Génie du christianisme* dont il avait dit, tout jeune : "Je veux être Chateaubriand ou rien" ; pourquoi, dis-je, cette cloche qui a fait entendre de si merveilleux sons, a-t-elle connu si tôt les fêlures et s'est-elle, au cours de sa longue carrière, recouverte de l'épaisse et crasseuse patine de toutes les erreurs, même les plus grossières ! (1)

Je sais que vous avez bien autre chose à faire,
Que de nous plaindre tous,
Et qu'un enfant qui meurt, désespoir de sa mère,
Ne vous fait rien, à vous.

Aussi ce n'est pas sans danger intellectuel et même moral que le jeune enthousiaste de Victor Hugo dévore inconsidérément tout ce qu'a produit sa plume par trop féconde. Or, depuis le temps qu'il fut simple étudiant, Fréchette a toujours été un admirateur, je dirai passionné, du chef romantique, et si pour des raisons susmentionnées, il était prémuni contre ses erreurs religieuses, il n'a pas laissé que de tomber en certains de ses travers et de ses défauts de style pour aller jusqu'à épouser ses idées républicaines !

Mais bien que préférant, comme forme de gouvernement, au régime monarchique le système républicain (2) qu'il appelait de ses vœux à lui être universellement substitué, il admit une exception qui fait honneur, chez lui, au chrétien, par son bel hommage rendu à la papauté.

" Il est une royauté, écrivait Fréchette en 1890, toujours vivace, toujours vénérée, et qui sera éternellement acclamée par les sympathies et la reconnaissance des peuples : c'est celle du chef suprême de l'Église, celle qui règne au Vatican." Et le poète terminait par ce cri du cœur : O Papauté !

Et, dans cette nuit sans aurore
Que feront les soleils mourants,
Seule tu resteras encore
Pour fermer les portes du Temps (3)

LOUIS FRÉCHETTE.

Nous pourrions multiplier nos citations pour établir que Fréchette s'est montré constamment fidèle à sa religion, mais nous nous contenterons de rappeler l'édifiant spectacle de sa conduite exemplaire comme chrétien, durant les cinq années qu'il vécut sur la terre d'exil à Chicago. "Que de fois, nous disait quelqu'un qui l'a bien connu alors, ai-je vu Louis Fréchette répandre des larmes au chant, à l'église, de cantiques pieux qui étaient l'écho de ceux qu'il avait entendus à Québec ou à Lévis ! Il ne manquait jamais les offices paroissiaux du dimanche ; la foi vive et simple des rudes travailleurs qu'il coudoyait était sienne, et il lui est arrivé de me dire : *Après tout, les prêtres ont raison, la religion est bien par excellence la grande consolatrice dans les épreuves d'ici-bas.*

(1) *Les Misérables* et *Notre-Dame de Paris* sont à l'index. On a dit de Victor Hugo qu'il est une antithèse vivante : dans presque tous ses ouvrages, en effet, à côté de passages d'une superbe envolée, s'en trouvent d'autres qui étonnent par leur étrangeté et témoignent d'une certaine aberration d'idée ou d'un manque de goût complet. Ainsi la pièce si connue dont nous venons de citer deux strophes en contient quelques-unes où l'auteur me semble reprocher à Dieu sa dureté, telle celle-ci où le poète s'adresse à la Divinité en ces termes :

(2) Fréchette a publié, sous le pseudonyme de Cyprien, une *Petite histoire des rois de France*, brochure de 125 pages, qui n'ajoutera rien à sa renommée et où il étale avec complaisance les hontes et les turpitudes de la monarchie française, à l'instar toujours de son maître Victor Hugo, dans ses drames surtout : *Le Roi s'amuse*, *Marion Delorme*, etc.

(3) *Le Canada-Français*, année 1890, p. 238.

"Au cours de nos longues conversations, lorsque nous causions, ce qui arrivait fréquemment, de la patrie absente et des nombreux amis laissés là-bas, ses yeux se mouillaient et pour calmer son émotion : *Allons respirer l'air vivifiant du lac.*" disait-il soudain.

Ce témoignage d'un ami est corroboré par le poète lui-même. Quelque mois à peine après son retour au pays, en 1871, une conflagration épouvantable réduisait en cendres la plus grande partie de la ville de Chicago ; s'inspirant des journaux américains, Fréchette en fit un captivant récit qui se terminait par ces réflexions :

"Heureusement que nous n'avons pas à déplorer la destruction de l'église canadienne, ce petit temple élevé loin de la patrie à la religion de nos mères ; pieux centre de réunion où, chaque dimanche, nos compatriotes exilés vont s'agenouiller ensemble pour retremper leur patriotisme et leur foi en écoutant les chants religieux du pays natal. Elle n'est pas précisément belle, cette petite église ; mais elle a je ne sais quel air de souriante hospitalité qui vous met à l'aise, qui vous charme, qui vous attendrit presque. Aussi quelles bonnes, franches et chaleureuses poignées de main j'ai si souvent échangées à sa porte, avec tous ces braves amis, cœurs magnifiques, âmes honnêtes, chers compagnons d'exil, que la patrie même, avec ses promesses, ne me fera jamais oublier." (3)

LUCIEN SERRE.

ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE

Dans les livraisons de mars, avril et mai, M. J.-A. Dupuis a publié sous sa signature une longue étude sur l'enseignement de la géographie. M. Dupuis a adapté ce travail aux écoles du Canada, et il tient à déclarer qu'il l'a emprunté à une conférence donnée à Paris, en 1878, par M. Levasseur, membre de l'Institut. M. Dupuis a fait ce travail d'adaptation dans le but de rendre service aux écoles de la province de Québec. Une note omise à la fin du dernier article paru en mai sur la géographie nous oblige à publier la présente déclaration, et ce, à la demande de M. Dupuis lui-même.

BIBLIOGRAPHIE

CONFÉRENCES.—DISCOURS.—LETTRES, par *Cyrille-F. Delâge*, Québec, 1919. L'honorable M. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique, vient de publier, en un joli volume de 200 pages près, les nombreux discours et conférences qu'il a eu l'occasion de prononcer au cours de sa carrière politique, soit comme député, soit comme président de sociétés nationales, soit comme Surintendant de l'Instruction publique. Quelques lettres complètent le volume, qui est divisé en trois parties : Éducation, Religion et Patrie, Politique. L'ensemble forme un recueil utile et agréable dans lequel les historiens futurs trouveront des matériaux précieux ; l'ouvrage contribuera aussi à développer le patriotisme cher aux Canadiens français, patriotisme qui s'inspire aux sources de la religion et de l'histoire.

En vente chez les libraires.

EN VEILLANT AVEC LES PETITS DE CHEZ NOUS : CAUSERIES HISTORIQUES, par *M. l'abbé J.-G. Gélinas*, du Séminaire des Trois-Rivières, Montréal 1919. Ce volume de 300 pages renferme tout un traité d'histoire du Canada, mis à la portée des enfants, et ce, dans un style charmant. Les causeries embrassent toute notre vie nationale, depuis Jacques Cartier jusqu'à nos jours. Tous les grands héros de l'histoire du Canada revivent dans les *Causeries* de M. l'abbé Gélinas. Nous recommandons cet ouvrage aux instituteurs et aux insti-

(3) *L'Opinion Publique*, 23 novembre 1871.

trices, qui y trouveront des matériaux utiles pour la préparation des leçons d'histoire du Canada.

En vente à la Maison Mère de la Providence, angle des rues Fullum et Ste-Catherine, Montréal.—75 sous l'unité.

LETTRÉ (4e) DE S. G. MGR J.-M. EMARD, EVÊQUE DE VALLEYFIELD, AUX ÉCOLIERS DE SON DIOCÈSE.—*Valleyfield, mars 1919.* Dans cette belle et éloquente lettre, le vénérable Evêque de Valleyfield trace un admirable programme aux écoliers de son diocèse, programme qui convient à toute la jeunesse canadienne-française. L'importance de la religion, l'attachement à la langue française, la nécessité d'étudier l'anglais, l'étude de l'histoire du Canada, des mathématiques, des langues mortes, de la philosophie, tous ces sujets classiques sont traités de main de maître, par l'évêque-éducateur. A l'occasion de la mort de Sir Wilfrid Laurier, Mgr Emard parle aussi de la dignité, de l'intégrité, de l'honnêteté et de l'amour du travail, qualités indispensables à ceux qui veulent exercer une grande influence pour le bien.

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE DE LA LÉGISLATURE DE QUÉBEC.—Janvier 1918 à janvier 1919.—Québec 1919. Dans un rapport très intéressant, le bibliothécaire, M. Ernest Myrand, fait connaître aux législateurs que la bibliothèque du Parlement de Québec renferme maintenant 119,535 volumes et énumère les principales acquisitions dont notre bibliothèque provinciale s'est enrichie au cours de la dernière année. Entre autres choses précieuses acquises par le bibliothécaire pendant l'année, nous sommes heureux de signaler deux drapeaux, dons de feu M. Boucher de la Bruère, ancien Surintendant de l'Instruction publique. Ces deux drapeaux appartenaient au 2e bataillon de la Milice canadienne qui prit part à la glorieuse bataille de Châteauguay, 26 octobre 1813. Ce bataillon était commandé par Pierre-René Boucher de LaBruère, le grand-père de l'ancien Surintendant de l'Instruction publique.

Le rapport de M. Ernest Myrand renferme une foule de notes instructives se rapportant à la bibliothèque de la Législature de Québec.

C.-J. M.

LE SALAIRE DES INSTITUTRICES

Dans une lettre aussi pratique que spirituelle, M. l'abbé F.-A. Baillargé plaide éloquemment en faveur de l'augmentation du salaire des institutrices. Ce plaidoyer opportun a été publié dans presque tous les journaux de la province. Nous souhaitons que le vibrant appel du distingué curé de Verchères soit entendu par toutes les commissions scolaires de la province de Québec.

NOMINATION

Par un arrêté en conseil en date du 30 avril dernier, M. Paul Hubert, instituteur, a été nommé inspecteur d'écoles pour le district de Rimouski-Matane, en remplacement de M. Gingras, démissionnaire.

FEU M. J.-V. BEAUMIER

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. J.-V. Beaumier, inspecteur d'écoles, décédé aux Trois-Rivières au cours du mois de mai dernier.

REMIS

Bien à regret, faute d'espace, nous remettons au No de septembre une intéressante étude de M. le professeur Courteau sur J.-F. Perreault, ainsi que des travaux méthodologiques

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1918-19

Pages	Pages		
PÉDAGOGIE :—Au seuil de l'année scolaire, <i>C.-J. Magnan</i>	1	Real and Fake Teaching, <i>Frère G.</i> ...	267
A propos d'école nationale, <i>C.-J. Magnan</i>	2	Idéal et succès, <i>J.-E. Paquin</i>	268
Direction du dessin.....	5	Le taux de la cotisation, <i>C.-J. Magnan</i>	271
Hygiène, <i>J.-G. Paradis</i>	5, 69, 130, 195, 201, 267, 322, 394, 524, 594	Faisons aimer l'école en la rendant utile, <i>C.-J. Magnan</i>	321
L'expérience du vieux maître.....	6	La discipline.....	323
Les sciences naturelles à l'école primaire.....	7	Timbres d'épargne de guerre, 385, 446, 574	
L'école neutre, <i>C.-J. Magnan</i>	65	Les devoirs à l'école, <i>J.-E. Paquin</i>	386
Français : Fleurs cueillies dans le jardin de la presse, <i>abbé N. Degagné</i>	66, 131, 264, 390, 520	L'enseignement de la géographie à l'école primaire (adaptation), <i>J.-A. Dupuis</i>	395, 465, 528
Conseils aux jeunes maîtres.....	67	La compétence professionnelle, <i>C.-J. Magnan</i>	450
Les écoles techniques.....	69	Deuxième centenaire de saint Jean-Baptiste de la Salle, <i>P.-F. Person</i>	455
Veillons sur la santé des enfants, <i>C.-J. Magnan</i>	129	<i>J.-M. Deléglise, C.-J. Magnan</i>	459
Si Lomer Gouin contre l'école neutre.....	131	Il vaut mieux que les enfants sachent moins de choses et qu'ils les comprennent, <i>O. Gréard</i>	460
L'instruction obligatoire... 133, 320, 535		Lettre d'un jeune instituteur, <i>R. P. M. Albert, o. f. m.</i>	461
Pour le progrès pédagogique.....	133	Développons la sensibilité chez l'enfant, <i>J.-G. Gagné</i>	470
Association d'Éducation du Dominion.....	134, 255, 257	Pour l'école efficace, <i>Omer Héroux</i>	470
Apostolat de l'éducation, <i>R. P. Darlin S. J.</i>	134	Un appel aux commissaires d'écoles en faveur du personnel enseignant, <i>C.-J. Magnan</i>	513
L'enseignement religieux dans les écoles (Code de Droit canonique)....	136	L'enseignement intuitif à l'école, <i>L.-U. Mousseau, ptr.</i>	514
Les instituteurs et le progrès, <i>abbé J.-N. Dupuis</i>	137	<i>Mme de Maintenon, Gréard</i>	519
Pédagogie en action, <i>Frère G.</i>	138	Éducation et Instruction : la pensée quotidienne, <i>Yves Lerouzès</i>	525, 596
Tribune pédagogique.....	139	"Aux Sources Canadiennes".....	532
Le vrai patriotisme, <i>C.-J. Magnan</i>	193	Nos richesses nationales, <i>G.-E. Marquis</i>	532
Le programme d'études : méthode intuitive, <i>abbé J.-O. Maurice</i>	196	Projet d'allocation aux écoliers par les instituteurs et institutrices ruraux, 595	
Le langage des professeurs.....	199		
Études, <i>P.-P. Magnan</i>	199		
Les devoirs des parents catholiques... 200			
Enseignement de la langue française, <i>C.-J. Magnan</i>	263		
Conseil supérieur d'Hygiène : Directions.....	265, 392, 460, 522, 592	DIVERS :—Quarantième année.....	1
La dignité de l'instituteur, <i>Mgr Dupanloup</i>	266	Avis aux Sec.-trésoriers.....	1
		<i>L'Enseignement primaire</i> apprécié par un professeur américain.....	65

Pages	Pages
Où faire relier l'Enseignement primaire.....	251, 318, 384, 534
CHRONIQUE JUDICIAIRE :— <i>Eugène L'Heureux</i> . 40, 87, 139, 201, 272, 400, 472, 526, 600	
MÉTHODOLOGIE :—La rédaction à l'école primaire, <i>N. Tremblay</i> . 10, 71, 140, 203, 279, 325, 475, 537, 602	
Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle, <i>J. Ahern</i> . 14, 76, 146, 206, 283, 329, 403, 479, 547, 605	
Leçons de choses.....	20, 55, 291, 336, 545
Histoire du Canada. 21, 24, 82, 215, 288, 483, 543	
Géographie : les chemins de fer de la province de Québec, <i>L.-A. Vallée</i> . 30, 84	
Analyse littéraire. 75, 145, 211, 212, 296, 337, 541	
Sujets de composition. <i>N.D.</i> 146, 216, 293, 401, 608, 609	
Parlons mieux, <i>Etienne Blanchard</i> , <i>P. S. S.</i>	212
Erratum.....	292
Literary Analysis.....	485
DOCUMENTS OFFICIELS :—Prime aux instituteurs et aux institutrices. 33	
Avis aux Secrétaires-trésoriers.....	34
Bureau central des examinateurs catholiques.....	34, 93, 97, 130, 160, 341
Ecoles techniques.....	92
Cours normal d'enseignement ménager.....	92
Commission administrative du Fonds de pension.....	104
Avis aux commissaires d'écoles, aux instituteurs et aux institutrices.....	100
Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.....	225, 414, 585
Lettre du Surintendant de l'Instruction publique aux écoliers (Timbres d'épargne de Guerre).....	427
Fête des Arbres.....	576
Lettre du Surintendant de l'Instruction publique aux commissaires et aux syndics des écoles catholiques. 577	
Amendements à la loi scolaire.....	581
L'inventaire agricole, lettre de M. le Surintendant.....	584
DOCUMENTS SCOLAIRES :—Congrès de commissaires d'écoles à Victoriaville..... 36, 275	
Association des instituteurs catholiques de Montréal.....	36, 408
Association des instituteurs catholiques de Québec.....	410
Cercle pédagogique Roy. 41, 88, 365, 473, 551, 555	
Association des institutrices catholiques de Québec.....	412
Cercle pédagogique Jacques-Cartier de l'A. C. J. C.....	162, 274, 611
Bénédiction d'une Académie à Loretteville.....	162
Le Pape et la question scolaire d'Ontario.....	218
Convention des Inspecteurs d'écoles à Québec.....	225
Une protestation, <i>A. Ladouceur</i>	273
L'École rurale, <i>J.-E. Perreault</i> , <i>M. P. P.</i>	275
Le Surintendant de l'Instruction publique à l'École normale de Hull..	279
ENSEIGNEMENT PRATIQUE :—	
Instruction religieuse. 41, 110, 162, 236, 297, 345, 432, 490, 556, 612	
<i>Langue française</i> :—Cours élémentaire. 42, 11, 163, 236, 297, 346, 433, 491, 557, 614	
Cours moyen. 43, 112, 164, 238, 299, 347, 434, 492, 558, 615	
Cours supérieur. 45, 113, 165, 239, 300, 348, 436, 494, 560, 615	
<i>Mathématiques</i> :—Arithmétique. 47, 116, 169, 242, 303, 351, 438, 496, 562, 614	
Algèbre. 53, 122, 177, 247, 309, 360, 442, 569, 621	
Géométrie. 54, 124, 180, 250, 311, 362, 443, 501, 571	
Enseignement antialcoolique.....	168

Pages	Pages
LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:	
La guerre..... 56, 253	Charles Gill..... 190
Le Dr Béland..... 56	La France sous les armes. <i>Chanoine</i>
Le Surintendant de l'Instruction publique est décoré..... 57	<i>Griselle</i> 191
Le monument Hébert..... 57	Les Sœurs de la Présentation à Le Pas 191
"Aux sources canadiennes"..... 57	La France à l'œuvre. <i>Chanoine Griselle</i> 192
"Le Catholicisme en Ontario"..... 57, 253	Le nouveau Lieutenant-Gouverneur. 251
Bibliographie..... 57, 188, 373, 575	Les collèges classiques..... 252
Un témoignage de France..... 58	Les soldats du sol..... 252
Rousseau et Voltaire..... 58	"Partir"..... 253
Le traitement des instituteurs..... 59	Cours de pédagogie à l'Université Laval de Montréal..... 253, 314
La commission scolaire catholique de Montréal..... 59	Union catholique des instituteurs de Montréal..... 254
75 ^e anniversaire de la communauté des Sœurs de la Providence..... 59	"The Clash"..... 254
Les illettrés aux Etats-Unis..... 60	"Au service de mon Pays". <i>Mgr F.-X. Ross</i> 254
La maison où est né le poète Fréchette, <i>Lucien Serre</i> 60	Statistiques spéciales..... 255
La bonté..... 63	Les Alliés triomphent..... 256
Pensées..... 63, 369	Feu P. Ahern. <i>N.-Eudore Gobeil</i> 315
Avis..... 64, 188	Feu M. Conrad Bellefleur. <i>H. Lessard</i> 316
Sir Horace Archambault..... 64	Les jardins scolaires à Saint-Dominique..... 317
Rectification..... 127	Le prétendu patois de la province de Québec..... 318
Poésie : Refrains d'automne. <i>L.-J. Doucet</i> 127	Nos almanachs canadiens..... 318
La prière du matin. <i>Mgr de Ségur</i> 127	Livres canadiens..... 318, 503
Les expositions scolaires..... 127	La conférence de Versailles..... 319
Pourquoi de la tire à la Sainte-Catherine. <i>Lucien Serre</i> 184	Heureuse année. <i>Le Surintendant</i> 320
"Au Service de mon Pays". <i>Mgr L.-A. Paquet</i> 185	Feu J.-E. Lefebvre, I. E..... 320
L'été de la Saint-Martin. <i>G.-E. Marquis</i> 185	Feu S.-E. Dorion..... 350
Les adjectifs qualificatifs peuvent-ils avoir un complément ?..... 186	Habitudes chrétiennes. <i>Cardinal Pie</i> 368
Errata..... 186	Nouveaux manuels..... 368, 511
Feu Mlle Emilia Paradis..... 186	Ancêtres maternels de Louis Fréchette et de Sir Wilfrid Laurier. <i>Lucien Serre</i> 369, 505
La paix est proche..... 187	Feu Mgr Blais..... 373
Nominations..... 188, 636	Collection de l'"Enseignement Primaire"..... 374
Ouvrages approuvés..... 188	Encourageons la fréquentation scolaire..... 374
L'inventaire agricole de 1918. <i>G.-E. Marquis</i> 189	Sur les images bien développées..... 375
Erratum..... 189	Étude littéraire : La Fontaine et son style. <i>E. Legouvé</i> 376
Le représentant du Pape au Canada. 189	Le plus utile des doigts..... 380
Communauté dans le deuil..... 190	En lisant..... 381
A propos d'enseignement primaire 190, 241	"Le moral français"..... 382
P.-E. Lamarche..... 190	L'art de la lecture : la voix. <i>E. Legouvé</i> 382
Sir P.-E. LeBlanc..... 190	

	Pages		Pages
Un trait de charité.....	384	"L'Action française".....	546
Le Cap Tourmente, (poésie), L.-J. Doucet.....	384	Littérature catholique de langue anglaise.....	561
Retraites fermées pour les jeunes filles	400	Les contes historiques illustrés.....	535
"Le problème agricole du Canada français".....	413	Retraites fermées à Québec.....	524
"Le Naturaliste canadien".....	431	A propos d'instruction publique.....	624
Sir Wilfrid Laurier.....	444	L'éducation du patriotisme par le récit illustré.....	627
Feu M. O.-E. Dallaire.....	495	Le traité de paix.....	601
"Annuaire Statistique de Québec".....	445	L'éducation antialcoolique.....	625
Dans le monde littéraire, "Le Terroir".....	446	Le 22e bataillon.....	625
Le dactylographe, <i>Professeur bilingue</i>	448	Le Frère Ange.....	625
Le R. P. Lajoie, c.s. v.....	478	Une image de saint Jean-Baptiste.....	628
Apprenons aux enfants à respecter les oiseaux.....	496, 512	Le plus beau sonnet de L. Fréchette.....	632
Feu M. J.-M. Deléglise, <i>Alphonse Auger</i>	503	Enseignement de la géographie.....	636
Demande d'institutrice.....	503	Les salaires des institutrices.....	636
"Au Service de mon Pays", <i>abbé Emile Chartier</i>	504	Remis.....	636
Feu Sœur Cordule.....	504	Feu J.-V. Beaumier, <i>I. E.</i>	636
"Le bon français en affaires".....	505		
"Discours et Conférence", <i>honorable C.-F. Delâge</i>	511	ILLUSTRATIONS:—Allant à l'école	1
"La race supérieure".....	512	Bienveillance enfantine.....	10
Orthographe des noms géographiques, <i>Eugène Rouillard</i>	512	Le petit pêcheur.....	15
Feu Mgr Emile Roy.....	572	Vive la campagne!.....	72
Sainte Jeanne d'Arc.....	572	Une métamorphose extraordinaire... ..	77
La lecture par la méthode phonique.....	572	<i>Dessin</i> :—Brevet élémentaire.....	94
A propos de congés.....	572	Brevet intermédiaire.....	95
Le Surintendant de l'Instruction publique, membre de la Société Royale.....	572	Brevet supérieur.....	96
La Conférence de la paix.....	573	Le petit poisson et le pêcheur.....	141
Les ouvrages de Paul Bourget.....	573	Un sauvetage émouvant.....	147
Les exercices physiques.....	573	Près d'un berceau.....	204
Déceance et bon goût.....	573	Sauvé par un chien.....	207
Cours normal d'enseignement ménager, <i>Jeanne Anctil</i>	574	Charité enfantine.....	280
"Le Droit paroissial".....	575	Les patineurs.....	284, 330
		La visite du médecin.....	326
		Une promenade émotionnante.....	405
		Saint Jean-Baptiste de la Salle.....	449
		Une course interrompue.....	480
		La pêche à la ligne.....	548, 549
		Ils font bombance.....	602
		Une course agréable.....	605